

Circuits courts
du lundi au vendredi à 7h55
La parole aux commerçants, artisans et producteurs
#CircuitsCourts
98.8 Avignon
100.4 Vaucluse

N°3920

le cino du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

23 juin 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

Novotel Avignon-Centre
Le rire plus fort que tout



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

Fédé BTP 84
Une charte du bon sens pour bâtir



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

Grand Sud
Helen traiteur prône le coffret gourmand



CULTURE

Page 12

Les rendez-vous culture et loisirs

JURIDIQUE

Pages 13 à 17

Annonces légales et Appels d'offres

Inter Rhône - Pages 10 & 11

Quel monde d'après pour notre vignoble ?

EXPERTISE COMPTABLE • CONSEIL • FISCAL • SOCIAL • FORMATION • AUDIT



VISUALISER

vos données en temps réel
Avec My Axiome, pilotez et gérez votre entreprise 100% en ligne

www.axiomeassocies.fr

AXIOME PROVENCE
130, rue de l'Aulanière . ZI Courtine Chaternay
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 85 38 11
axiomeprovence@axiomeassocies.fr



Associés pour votre réussite

DÉCRYPTAGE

Après un Master 2 en communication obtenu à l'université d'Avignon, l'Avignonnaise Géraldine Rauzada a fait ses armes dans le cinéma et l'événementiel. La jeune trentenaire s'interroge sur le surgissement et la multiplicité des champs d'expression numérique intervenus lors de l'inédite période Covid-19.

« *La communication ?
C'est avant tout une intention !* »

« La Covid-19 a bousculé notre façon de penser, notre vision et comment appréhender et lire le 'tout communication'. On a l'impression d'une immédiateté et d'un devoir de communication tout azimut, comme s'il fallait multiplier sa présence sur le champ du numérique, oublier parfois des médias que l'on utilisait avant comme les journaux, les magazines... Et c'est là tout le piège ! Car cela n'a pas de sens et les professionnels le savent bien qui s'extraient du temps court et de l'agitation pour se poser, prendre le temps de penser dans les plus infimes détails à un plan de communication aussi stratégique –ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres pour atteindre un but précis– que tactique-exécution des plans de la stratégie. Pour eux il n'y a pas d'urgence. Le principe ? Penser à l'intention, à l'acte de communication avant sa mise en place. Parmi les pires erreurs ? Communiquer sur tous les réseaux sociaux et oublier de les alimenter en informations pertinentes. La communication ? Ce sont des entreprises, des personnes qui s'adressent à des clients, à du public, à des communautés ciblées... Il n'empêche qu'il faut s'adapter, être proactifs et réactifs. La légende ? C'est de croire qu'une infime action peut faire un gros coup de 'com', car même un bad buzz est parfois réfléchi. L'autre imposture ? Que le numérique, à terme, remplacerait

l'ensemble des autres supports. Cela effraie les gens, les sociétés, les personnalités. Ce que j'ai envie de clamer ? Un média n'en remplace pas un autre !

D'autres courants de pensée se sont exprimés de la même manière avec le cinéma qui aurait été tué par la télé et cette dernière par Internet. Non, cela n'est pas vrai. Pendant le confinement la télé a enregistré un audimat record. Alors comment orchestrer une communication efficace ? En se posant les bonnes questions. Quelle est 'notre' intention ? Quelle est 'notre' cible ? Que veut-on dire ou plutôt raconter car la communication ce sont avant tout des histoires que l'on déroule. Est-ce de la communication interne ou externe ? Les entreprises, durant le confinement dû à la Covid-19 ont eu besoin de rester visibles, de proposer de nouveaux services et de garder et nourrir le lien avec leurs publics et réseaux. Le piège ? Ce serait de rester totalement sur ce mode de communication numérique, visioconférence, télétravail, et d'abandonner le lien humain, car la communication se fonde avant tout sur notre rencontre avec l'autre. Cette période post-Covid est le moment de se demander qui l'on est, ce que l'on veut, bref de s'atteler au bilan et d'aller au-delà en mettant au jour ce qui a changé, s'est transformé avant puis après la période de l'épidémie. Que s'est-il passé pendant ce moment d'adaptation rapide ? Et aussi qu'est-ce que l'on fait de tout cela et en quoi notre identité a changé ? Veut-on continuer à raconter la même chose ? »

Propos recueillis par Mireille Hurlin

Energie & environnement

Un nouveau logo pour l'Agence locale de la transition énergétique

Après avoir fêté ses 20 ans d'existence en 2019, l'Agence locale de la transition énergétique (Alte) vient de dévoiler son nouveau logo afin de gagner davantage en visibilité. Présidée par Pierre Chenet, dirigée par Philippe Viel, la structure s'inscrit dans la continuité de l'association Aéré, née en 1999. Parmi ses missions, la sensibilisation, l'information, le conseil et l'accompagnement du grand public et des acteurs

du territoire sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. L'association agit en Vaucluse (son siège est à Apt, ses antennes à Avignon et Carpentras) et dans les Alpes-de-Haute-Provence.

En 2018, l'Alte a accompagné 1 454 projets de rénovation ainsi que la mise en réseau des acteurs locaux de la rénovation, 39 événements et interventions auprès de 160 foyers en situation de précarité



énergétique. Sur le plan territorial, elle a assuré le suivi énergétique de 12 bâtiments de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et a participé au projet de parc du Mont Ventoux. www.alte-provence.org

Isle-sur-la-Sorgue

Pas de 109^e Foire internationale des antiquaires

La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, en accord avec son délégataire en charge de l'organisation de la foire internationale, vient d'annoncer l'annulation de la 109^e Foire internationale de l'Isle-sur-la-Sorgue, Antiques Art & You qui devait se tenir du 13 au 16 août 2020. Une décision prise en vertu de l'article 8 du décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures géné-

rales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et selon lequel « aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes ne peut se dérouler sur le territoire de la République jusqu'au 31 août 2020 ».

Une réflexion sur un report de l'événement au deuxième semestre est cependant en cours même si

aucune date n'est encore connue à ce jour. Partagée en 6 secteurs (brocante antiquités, artisans artistes, design décoration, vintage, art contemporain et livres anciens vieux papiers), la Foire internationale des antiquaires de l'Isle-sur-la-Sorgue du mois d'août regroupe chaque année plus de 500 exposants et accueille près de 100 000 personnes.

Safer

Soutenir la trésorerie des agriculteurs

Opérateur foncier du monde rural, la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de mettre en place un dispositif d'aide à la trésorerie pour les propriétaires-exploitants ayant subi les effets de l'état d'urgence sanitaire, du gel printanier ou de la grêle. Une aide conjoncturelle qui s'adresse en premier lieu aux agriculteurs ayant épuisé tous les recours bancaires. Ouvert aux exploitations disposant d'au plus 1,5 seuil de référence, le dispositif

permet à la Safer d'acquiescer provisoirement une partie du foncier de l'exploitation (à moins de 20% du prix de référence) en permettant au propriétaire de le racheter aux mêmes conditions pendant 5 ans grâce à une clause dite 'de réméré'. En cas d'impossibilité de rachat par l'agriculteur au terme de cette période, la Safer s'engage à lui verser le solde entre le prix initial acheté et le prix auquel elle rétrocèdera le bien à un tiers. Ce dispositif permet ainsi aux exploitants de soutenir leur trésorerie à court

terme, tout en leur garantissant un retour en propriété du bien cédé. Le montant plafond d'intervention est de 200 000€ par exploitation. Pour cette opération, la Safer consacre une enveloppe de l'ordre de 5 M€.

« L'objectif n'étant pas de concurrencer les soutiens financiers habituels de la profession mais bien de trouver une solution afin de préserver le foncier, outil de travail indispensable des agriculteurs, quand ceux-ci ont été épuisés », explique la Safer Paca.

COVID-19

1 801 travailleurs saisonniers dépistés

Le plan d'action inter-service de dépistage auprès de travailleurs saisonniers agricoles, lancé dans le département de Vaucluse à la suite de regroupements de cas constatés dans les Bouches-du-Rhône, a déjà permis de tester 977 personnes dans le département. Cette campagne a permis de déceler 61 cas positifs, donc 5 de plus en fin de semaine dernière. Ces cas sont tous issus des mêmes cohortes de dépistage localisées dans les exploitations précédemment concernées au Thor et à Roussillon notamment. A noter que 20 personnes, qui étaient positives lors des premiers tests et ayant achevé sans symptômes leur « quatorzaine » de placement à l'isolement, sont rétablies et ont repris le travail. Seules 41 personnes positives sont encore placées à l'isolement : la situation dans le département reste circonscrite à cette

heure à 5 exploitations dans 4 communes du département (Châteauneuf-de-Gadagne et Carpentras sont ainsi aussi concernées). Par ailleurs, les services de la préfecture du Gard ont aussi mis en place, pour les mêmes raisons, un centre provisoire de dépistage de la Covid-19 à Beaucaire. Le site a permis de tester 824 personnes dont 78 se sont révélées positives. Pour rappel, fin mai, des cas de la Covid-19 ont été détectés au sein de groupes de travailleurs agricoles saisonniers dans le Nord des Bouches-du-Rhône. Ces derniers, principalement originaires d'Amérique-du-Sud, sont employés dans des exploitations du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône par la très contestée société ibérique d'intérim Terra Fecondis qui les a faits venir d'Espagne, en janvier pour certains, ou fin mai pour d'autres.

Novotel Avignon-Centre Le rire pour dynamiser l'attractivité locale

Alors que le Novotel Avignon-Centre reprend peu à peu ses activités, l'hôtel du groupe Avignon Destination Hôtels organise un festival de l'humour programmé du 11 au 19 juillet prochain : le 'Bo Patio du Rire'.

Malgré la crise sanitaire qui a mis à l'arrêt le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, le Novotel Avignon-Centre n'entend pas se laisser abattre par la morosité.

« Le groupe Avignon Destination Hôtels souhaite agir comme un acteur du dynamisme local pour les touristes et les Avignonnais ainsi que pour le rayonnement de la ville, explique Wilfried Tardy, directeur du Novotel Avignon-Centre qui, avec l'Ibis Style Avignon-Sud et les hôtels Mercure Pont d'Avignon et Palais des papes constituent ce groupe vauclusien comptant également 4 restaurants et 1 spa intégrés dans ses établissements hôteliers.

■ Rire au bord de la piscine

Alors, pour pallier le manque de spectacles cette année à Avignon, le Novotel Avignon-Centre et le Théâtre BO vont donc inviter près d'une dizaine d'humoristes afin de se produire au bord de la piscine du Patio, le restaurant de cet hôtel situé le long des remparts.

Au rythme d'un spectacle par jour, à partir de 21h, les artistes se succéderont ainsi dans un espace en plein air d'une capacité d'environ 150 places, rebaptisé pour l'occasion 'Le Bo Patio du Rire'. Parmi eux, les spectateurs pourront notamment retrouver 'Les Décaféinés', un duo déjanté s'étant fait connaître dans l'émission 'On ne demande qu'à en Rire' de Laurent Ruquier, et Rédouane Bougheraba, remarqué



dans l'émission 'Clique' le soir sur Canal+ ainsi que pour son rôle de prof de sport dans le long métrage 'La vie scolaire'. Seront également présents : Thomas Angelvy (chroniqueur chez Cyril Hanouna), Vanessa Kayo, Thierry Marquet, Thimothé Poissonnet, Thaïs, Antony Joubert ainsi que Giorda et Léo Brière pour une soirée d'hypnose et de mentalisme.

■ Reprise de l'activité

Au Novotel Avignon-Centre, on n'est cependant pas là que pour rigoler et l'établissement reprend aussi le cours de son activité hôtelière classique. Les chambres sont ainsi désormais accessibles depuis le 15 juin. Le restaurant 'Le Patio' a rouvert également depuis cette date. Pour l'instant, la carte quotidienne

de suggestions du chef Pierre Onde n'est accessible que le midi, mais à partir de juillet celle d'été sera aussi proposée pour le dîner.

C'est aussi le 1^{er} juillet que le Nova spa pourra à nouveau accueillir la clientèle pour des moments de détente, entre bains bouillonnants et massages. Tout au long de l'été, l'établissement ouvrira également sa piscine dans le cadre des formules déjeuner (30€/personne avec usage de la piscine toute l'après-midi) ou 'bien-être' (59€/personne avec massage de 25 min en cabine ou en plein air, cocktail, repas et d'un accès à la piscine).

Côté animation toujours, en juillet, Le Patio reprendra ses 'Jeudis de l'été'. Tous les jeudis de juillet (2, 9, 23, 30) et les 6 et 13 août se dérouleront des soirées à thème permet-

tant aussi de se régaler de planches à partager autour d'un cocktail et de vins locaux.

■ Ouverture des autres établissements du groupe

Signe encourageant concernant la fréquentation de l'hôtel, le Novotel Avignon-Centre devait initialement rouvrir courant juillet, mais devant le nombre de réservations cette remise en service a été avancée de plus de 3 semaines. L'établissement tourne encore cependant au ralenti et seulement une trentaine de personnes y travaillent alors qu'elles sont facilement une quarantaine en pleine saison.

« Nous espérons une reprise rapide, mais nous sommes optimistes », insiste Wilfried Tardy.

Les autres établissements 'd'Avignon Destination Hôtels' sont d'ailleurs, eux aussi, dans les starting-blocks pour ouvrir leurs portes. 'La Boucherie', le restaurant de l'Ibis style Avignon-Sud accueille à nouveau le public depuis lundi dernier (uniquement le midi du lundi au vendredi et le samedi soir jusqu'au 28 juin). Par ailleurs, la clientèle plutôt d'affaires ou familiale pourra de nouveau séjourner à l'hôtel à partir du lundi 29 juin. A la réouverture de l'hôtel, le restaurant servira alors midi et soir toute la semaine et seulement le soir en week-end. Enfin, le Mercure Pont d'Avignon-Centre rouvrira le 31 juillet prochain alors que le Mercure Palais des Papes Avignon-Centre sera accessible à partir du 1^{er} septembre, tout comme son restaurant le Batelier Fou.

Renseignements & réservations : 01 42 71 50 00 / www.lebopatio.fr. Hôtel Restaurant Novotel Avignon-Centre. 20, boulevard Saint Roch. 84000 Avignon

Second tour

■ Consultation des listes d'émargement

La préfecture de Vaucluse informe que la consultation des listes d'émargement à l'issue du second tour de scrutin du 28 juin, sera possible pendant 10 jours à compter de l'élection, soit jusqu'au mercredi 8 juillet inclus. Les listes seront consultables à la préfecture de Vaucluse, sur rendez-vous uniquement (prefelections@vaucluse.gouv.fr), en se présentant à l'accueil.

Prévention

■ 4 400 masques pour les vigies de la forêt vauclusienne

A l'approche de l'ouverture de la campagne des feux de forêt, la préfecture de Vaucluse vient de faire un don de 4 400 masques réutilisables à l'Association départementale des comités communaux de feux (ADCCF). Ces masques sont destinés à compléter l'équipement estival de ces bénévoles constituant les vigies des forêts vauclusiennes et qui ont une mission de prévention et d'assistance à la sauvegarde, non seulement des espaces sensibles, mais également des populations.

Municipales

■ Les programmes des candidats consultables en ligne

A l'occasion du second tour des élections municipales et communautaires organisé le dimanche 28 juin 2020, le ministère de l'Intérieur a développé un site internet où les professions de foi des candidats des communes de 2 500 habitants et plus pourront être consultées. Les candidats qui le souhaitent ont donc la possibilité de demander la mise en ligne de leur document qui sera effective une fois la validation faite par les commissions de contrôle (vérification des documents imprimés et numérisés identiques et conformes aux prescriptions du Code électoral). L'ensemble des professions de foi sera accessible sur le site www.programme-candidats.interieur.gouv.fr dès lundi 15 juin à 18 heures.



*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
Ont collaboré à ce numéro : Andrée Brunetti, Nicolas François, Michèle Périn, Hervé Tusseau
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 2^e trimestre 2020/3920
Commission paritaire n° 1120 C 79642

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse
42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

ISSN 2118-7983
Reproduction interdite sans accord de l'éditeur
Imprimé par Imprimerie La Provence
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Maquette et mise en page : Devisocom
Conception et réalisation graphique : Saluces
"Pour certifié conforme"
le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

Avignon

■ Inscriptions pour le Forum des associations

Le 6 septembre prochain se tiendra le traditionnel Forum des associations sur les berges du Rhône du côté de l'île de la Barthelasse. Les organismes souhaitant y participer doivent obligatoirement s'inscrire avant le 30 juin 2020 auprès de Pierre Leydier de la Direction des Sports pour les associations sportives (pierre.leydier@mairie-avignon.com. 04 90 16 31 06) et Sofia Lefort de la Direction Vie Participative pour toutes les autres associations (vie.associative@mairie-avignon.com. 04 32 76 84 64).

La Roque-sur-Cèze

■ 24^e noyade depuis 1983

Mercredi 17 juin 2020, un dramatique accident s'est produit aux cascades du Sautadet à La Roque-sur-Cèze. Malgré un important dispositif de secours, un jeune homme de 16 ans a perdu la vie, victime d'une noyade sur la partie du canyon du site. Il s'agit de la 24^e noyade sur ce site naturel depuis 1983. A l'occasion de cet événement tragique, Didier Lauga, préfet du Gard, a rappelé la dangerosité du lieu où seule la baignade est autorisée en aval des cascades. Cette interdiction est clairement indiquée par des panneaux et des banderoles (en français et en anglais). Sur les berges, un marquage au sol (petits plots) signifie la limite à ne pas franchir.

Hôtel des ventes

■ Autos de collection

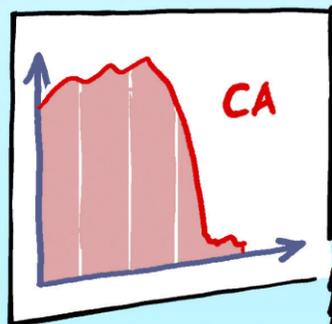
Patrick Armengau, commissaire-priseur propose de nombreuses voitures de collection comme cette très belle Rolls-Royce silver shadow II de 1980, automobile de prestige commercialisée entre 1965 et 1980 à partir d'entre 7 000 et 10 000€. Il y a aussi cette Renault 25 Baccara de 1989 estimée à partir d'entre 3 000 et 4 000€. Pour le plaisir des rallyes, cette Audi 80 GTE sera parfaite, compter à partir d'entre 5 000 et 6 000€ et puis il y a ce coup de cœur pour cette somptueuse Daf 55sc, coupé sport, de 1969 à partir de 2 000 à 3 000€. *Hôtel des ventes. Automobiles de collection. Exposition : vendredi 26 juin de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le matin de la vente de 9h à 12h. Vente : samedi 27 juin. 14h15. Courtine. 2, rue Mère Teresa. Avignon. 04 90 86 35 35. www.avignon-encheres.com*



LES RÈGLES SANITAIRES ASSOUPLIES DANS LES ENTREPRISES!

ON VA SUPPRIMER 10 000 POSTES!

AIRFRANCE /



Chéquiers-vacances

Le Département adhère à un dispositif de 2 M€

Le secteur touristique, dont on connaît l'importance en Vaucluse, est l'un des plus touchés par les conséquences indirectes de la crise sanitaire. La quasi-totalité des professionnels redoute une saison 2020 catastrophique. C'est pour répondre à cette situation d'urgence que le Conseil départemental de Vaucluse a adhéré au dispositif 'Chéquiers-vacances' pour lequel il va consacrer une enveloppe d'1 M€ et que l'Etat abondera d'1 M€ supplémentaire au profit de 4 000 bénéficiaires potentiels.

■ Prise de position

« Des initiatives comparables ont déjà été lancées par ailleurs pour les soignants, qui sont évidemment en première ligne dans la bataille contre la Covid-19, explique Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse. Avec la Région Sud, nous avons choisi d'attribuer ces chèques vacances aussi à ceux qui sont en seconde ligne et assurent la continuité de la vie quotidienne de nos concitoyens. Je pense aux livreurs, aux caissiers, aux employés des commerces et aux

personnes qui assurent les services à domicile auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ».

■ Comment recevoir les chèques-vacances

Les bénéficiaires de ce dispositif n'ont aucune démarche à faire. Le Conseil départemental identifiera, via les associations caritatives ou parmi ses propres aidants, les bénévoles qui ont œuvré au contact du public pendant le confinement. Les personnes ciblées se verront ensuite demander, via leur

employeur, un numéro de smartphone et une adresse électronique afin de recevoir leur chéquier de manière dématérialisée. Ceux-ci pourront être utilisés individuellement ou en famille, pour des prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs en Provence-Alpes-Côte d'Azur avant la fin de l'année. Ils sont utilisables auprès des professionnels inscrits au réseau de l'Agence nationale des Chèques-vacances.



Naturisme

Le centre naturiste de Bézily à Bédoin rouvre

Les campings France 4 Naturisme rouvrent leurs portes ce mois-ci. Leader du naturisme familial en France, ce groupement de six campings a mis en place un protocole sanitaire pour les vacanciers et le personnel, tenant compte des règles définies par le gouvernement et la FNHPA (Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air). C'est ainsi que depuis début juin, les campings Arnaoutchot dans les Landes, Euronat en Gironde et Riva Bella en Corse ont accueilli leurs premiers vacanciers. Le Sérignan plage nature dans l'Hérault et le Domaine de la Sablière en Ardèche ont suivi le 6 juin dernier et, enfin, le plus attendu de tous, pour cause de proximité avec le Mont Ventoux, Le Domaine de Bézily à Bédoin vient d'ouvrir ses portes vendredi 19 juin.

■ **Les réservations s'affolent**
En juin, les réservations ont doublé par rapport à l'année dernière avec



des journées record en nombre d'appels. Le naturisme, qui a le vent en poupe depuis quelques années, attire chaque saison un nombre considérable de nouveaux naturistes (17% en 2018). Une nouvelle clientèle de jeunes trentenaires ou de familles avec jeunes enfants, stressés par la ville et le travail, cherchent à déconnecter et se ressourcer au plus près de la nature, particulièrement après avoir vécu l'épreuve du confinement.

■ **Dans le détail**
France 4 Naturisme propose six villages campings en France autour de la famille 'pour vivre en symbiose avec soi-même, son corps, son environnement à la mer, à l'océan, en bord de plage naturiste, en montagne, en forêt, en bord de rivière ainsi qu'une offre bien-être et détente avec des piscines, balnéo, spa et thalasso naturistes.

M.H.

www.france4naturisme.com

Municipales

■ **L'appel de la Fédération socialiste**

Dans un communiqué, la Fédération du Parti socialiste du Vaucluse appelle à voter « pour les candidats du Parti socialiste, de gauche et démocrates à Avignon, Morières, Méridol, Carpentras, Bollène, Orange, Apt ». Lucien Stanzione, premier secrétaire fédéral du PS 84, souhaite ainsi faire barrage aux candidats du Rassemblement national ou de la Ligue du Sud.

Carpentras

■ **1 cas de Covid-19 au collège Alphonse-Daudet**

Un cas positif de la Covid-19 a été détecté en fin de semaine dernière parmi le personnel enseignant du collège Alphonse-Daudet à Carpentras. L'ensemble des mesures de 'contact-tracing' et de placement à l'isolement ont été immédiatement mises en œuvre par les services de l'Agence régionale de santé (ARS) et par l'établissement, en lien avec les services de l'inspection académique. Les cas contacts parmi les élèves et les personnels de l'établissement, ayant côtoyé l'enseignant, ont été identifiés et ont été testés depuis. Les résultats seront connus cette semaine. En attendant, le collège est resté fermé ce lundi 22 juin afin de permettre une reprise des cours dès que possible dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, après désinfection des locaux.

Région Sud

■ **12 500 masques pour les centres de formation du Vaucluse**

Afin de permettre une reprise sereine des formations et dans le respect des règles sanitaires, les conseillers régionaux Sonia Zidate, Jacqueline Bouyac, Louis Biscarrat et Michel Bissière ont convié les organismes de formation du département le 16 juin à la Maison de la Région du Vaucluse au MIN (Marché d'intérêt national) d'Avignon pour une distribution gratuite de masques. Tout au long de la matinée, ils ont distribué 12 500 masques (250 boîtes contenant chacune 50 masques chirurgicaux) à une trentaine de centres de formation vauclusiens parmi lesquels, le Greta, Formatic, Tétra-cord ou encore Performance Méditerranée. Au niveau régional, l'opération se traduit par une distribution de 120 000 masques aux 250 centres de formation et aux Ecoles de la deuxième chance de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis le début de la crise sanitaire, la Région Sud aura livré 14,5 millions de masques aux professionnels de santé, aux forces de l'ordre, aux usagers des transports, aux professionnels du secteur économique et aux lycéens.



VENTOUX
MAGAZINE

LES PELOTES DU VENTOUX

PARC DU VENTOUX
Feu vert présidentiel

CARPENTRAS
Capitale du Bio

LES SYLPHIDES
du sculpteur
Jean-Philippe Richard

Histoires de cloches

PRINTEMPS 2020
R 29497 - N°44 - F. 5,90€

LE MAGAZINE
DE VOTRE RÉGION

VENTOUX
MAGAZINE

OFFRE SPÉCIALE
LECTEURS DE L'ECHO DU MARDI

Abonnement **1 an** = 4 numéros ➔ **17 €**
(au lieu de 19€)

Abonnement **2 ans** = 8 numéros ➔ **32 €**
(au lieu de 36€)

Envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale)
et votre règlement à :

VENTOUX MAGAZINE / Vaucluse Media
13, avenue Jules Ferry – 84110 Vaison-la-Romaine

Consultez et commandez ou
TÉLÉCHARGEZ (3,50 € par magazine)
nos anciens numéros sur :

WWW.VENTOUX-MAGAZINE.COM



VENTOUX
MAGAZINE

CARPENTRAS
aux multiples visages



VENTOUX
MAGAZINE

Premières neiges
en Vaucluse

LE MOUFLON
EN VOIE DE DISPARITION

N°42 N°43

Environnement

■ Réactivation en urgence des politiques de l'eau

Les 7 présidents des Comités de bassin, dont celui de Rhône-Méditerranée, s'alarment de la situation économique sur la gestion en matière d'eau et de biodiversité. Ils s'inquiètent des conséquences sur le plan de charges des entreprises dont les activités sont en partie dépendantes de l'intervention des Agences : travaux publics et industrie des secteurs de la distribution et de l'assainissement. Ils estiment cependant que sans faire appel à des moyens nouveaux les Agences de l'eau sont en mesure de lancer sans délai un 'plan de soutien' qui réponde aux objectifs de la politique de l'eau. Dans ce cadre, il demande au Premier ministre d'autoriser le déblocage de ces moyens, de l'ordre de 500 M€, sans hausse de la fiscalité. Les présidents des Comités de bassin appellent enfin « l'attention du Gouvernement sur les conséquences du retard de la mise en place de ces plans et sur les difficultés budgétaires que certaines collectivités et usagers rencontreront. L'assouplissement de certaines règles administratives a été engagé, mais sans la majoration de certaines interventions, des projets seront inmanquablement différés ».

Cavaillon

■ Lifting réussi pour le stade Pagnetti

Après une année de travaux, le stade cavaillonnais revêt une nouvelle parure. L'ancienne piste cendrée a laissé place à de nouveaux aménagements répondant aux critères sportifs actuels. D'une longueur de 400 mètres, la piste (de couleur bleue) répond désormais aux normes régionales d'athlétisme. La tribune de 600 places a été entièrement modernisée de même que les vestiaires qui ont été agrandis, un nouveau local de stockage a été créé et les aires de sauts ont été repositionnées. Désormais le club d'athlétisme de Cavaillon l'ASC (Athlétic sport cavaillonnais) va pouvoir accueillir de nouvelles disciplines sportives telles que les sauts (longueur, hauteur, triple saut, perche) et les lancers de poids, disque, javelot mais aussi de marteau qui pourra être pratiqué grâce à la création d'une aire de lancer et la mise en place de filets de protection. Chiffré à 1,514 M€, le projet a pu bénéficier d'une subvention de 200 000€ de la Région Sud dans le cadre du Frat (Fonds régional d'aménagement du territoire). Utilisé par 25 000 sportifs chaque année en moyenne, le stade Pagnetti permet de s'adonner aux joies de l'athlétisme, du football et du rugby.

Sorgues

■ Travaux de chaussée

Le Département de Vaucluse réalise, depuis le début du mois de juin et pour une durée prévisionnelle de 2,5 mois, des travaux de réfection du revêtement d'une partie de la RD 907 (déviation de Sorgues) située sur cette même commune. La zone en cours de traitement, d'une longueur d'environ 2,3 km, se situe entre le nord de Sorgues au niveau des carrières (y compris l'échangeur avec la RD 17 vers Châteauneuf-du-Pape) et le sud de Sorgues au niveau du giratoire de l'entrée de ville (voir plan ci-joint). Il s'agit de raboter et de refaire entièrement le revêtement de toute la section qui est en 2x2 voies, y compris les bretelles d'entrée et de sortie. Pour les besoins du chantier, la circulation sur la déviation de Sorgues sera modifiée à compter de lundi 22 juin et jusqu'au mercredi 8 juillet, sous réserve des conditions météorologiques. Durant cette période, la configuration actuelle de la 2x2 voies sera réduite à 1x1 voie. Lors de la réalisation du revêtement des bretelles d'entrée et de sortie, des déviations seront mises en place et la vitesse sera réduite à 70 km/h sur l'ensemble de la zone concernée.

Election

■ Les Scènes d'Avignon en émoi

Alors que le second tour des élections municipales se déroulera à Avignon dimanche 28 juin prochain, les Scènes d'Avignon (regroupant les théâtres permanents du Balcon, des Carmes, du Chêne Noir, du Chien qui Fume et des Halles) s'inquiètent d'une possible victoire de la liste RN (Rassemblement national) menée par Anne-Sophie Rigault. Cette dernière, créditée de 21,53% des suffrages exprimés lors du 1^{er} tour, sera confrontée à la maire sortante (Cécile Helle, 34,46 %) dans le cadre d'une quadrangulaire réunissant aussi les écologistes (Jean-Pierre Cervantès, 15,56%) et Les Républicains (11,44%). Dans l'attente du scrutin, les 4 structures culturelles appellent, dans un communiqué, à faire barrage au Rassemblement national. « Avignon s'est construite par-delà les siècles grâce à l'ouverture et l'inclusion, c'est pourquoi elle est une ville véritablement culturelle et différente, expliquent-ils. Aujourd'hui son identité est mise en danger par un choix trompeur, celui du repli identitaire et de la fermeture, un choix qui dit oui à la peur de l'autre et non à la différence, un choix qui aurait des conséquences désastreuses pour l'harmonie de notre cité. L'ordre n'existe que dans la concorde et c'est la discorde qui nous menace. » Parallèlement, l'éventualité d'une victoire RN a également poussé plusieurs colistiers de la liste 'Avignon écologique, sociale et solidaire' de Jean-Pierre Cervantès à demander à ce dernier de se retirer afin de s'opposer à une victoire d'Anne-Sophie Rigault.

Fédé BTP84

Des chartes pour des solutions par

La Fédération du bâtiment et des travaux publics se lance dans la signature de conventions et chartes avec ses partenaires historiques, le Conseil départemental, Mistral Habitat, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon. Objectif ? Edicter les bonnes pratiques pour la gestion des chantiers en temps de crise sanitaire liée à la Covid-19 ; formaliser l'engagement des Travaux publics dans le développement durable et améliorer les modalités de mise en concurrence et de réalisation des marchés travaux.

Tous ont répondu à l'appel de la Fédé BTP 84, le Conseil départemental, Mistral Habitat, le 1^{er} bailleur social de Vaucluse, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon. Ambition ? Renforcer la coopération avec les principaux partenaires économiques vauclusiens dont les feuilles de route déploient, en détail, les bonnes pratiques. Objectif ? Sécuriser et pérenniser les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics durant cette période post-Covid et jeter un pont sur l'avenir.

■ La Charte des bonnes pratiques pour la gestion des chantiers du BTP en Vaucluse en situation de crise sanitaire liée à la Covid-19

« Les préconisations de cette charte portent sur les conditions de gestion des chantiers concernés par l'arrêt et la suspension de l'activité, la reprise ou le démarrage de l'activité pendant la période de confinement et post-confinement qui ont donné lieu à une multitude de situations administratives et juridiques », relate Christian Pons. Objectif : apaiser les conflits entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre ; préserver la santé des personnes en temps de Covid-19, éviter les situations de blocage, prévenir les contentieux, préserver la santé financière et la pérennité des entreprises, prolonger les délais d'exécution, ne pas résilier les marchés ; limiter la co-activité dans l'organisation du travail... »

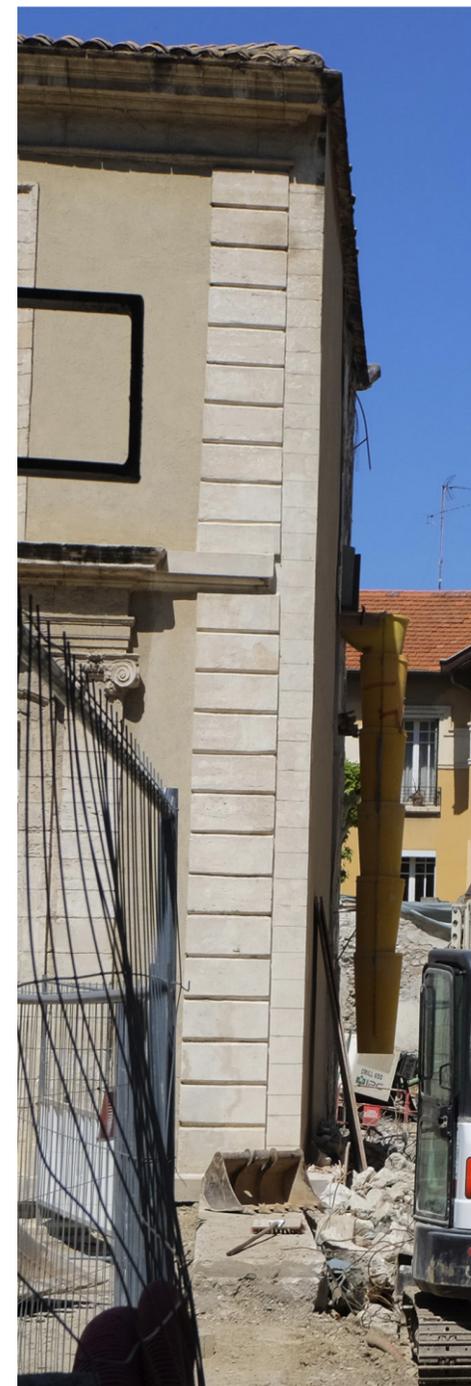
■ Les chantiers en temps de Covid-19

« La charte des bonnes pratiques pour la gestion des chantiers du BTP en Vaucluse, en situation de

crise sanitaire liée à la Covid-19 », à l'initiative de la Fédé du BTP 84, rassemble le Département et son bailleur social Mistral Habitat représenté par le président Jean-Baptiste Blanc et le directeur général Philippe Brunet-Debaines ; le Grand Avignon avec le président Patrick Vacaris ; La Ville d'Avignon ; le Conseil régional Paca de l'Ordre des architectes avec la présidente Françoise Berthelot (absente) ; le Cinov Paca-Corse avec le président Frédéric Boeuf représenté par William Cassard et les Constructeurs et aménageurs de la fédération française du bâtiment représentés par Jean Chevre.

■ La Convention de coopération 'Mise en concurrence et réalisation de chantiers de construction'

La Convention de coopération pour l'amélioration des modalités de mise en concurrence et de réalisation des chantiers de construction trouve plus que jamais sa place. Le propos ? Les conditions de passation et de gestion des marchés de travaux de construction et de réhabilitation. La demande auprès du maître d'ouvrage ? Le renforcement de l'examen des candidatures, la pertinence des critères d'analyse des offres, l'accès aux données des entreprises en termes de ressources humaines, techniques, expérience, rapport entre le chiffre d'affaires et le volume réalisé, les caractéristiques techniques des matériaux, la vigilance pour l'emploi de salariés étrangers avec déclaration de détachement ; la sous-traitance, la lutte contre le travail dissimulé, la régularité de la situation de l'entreprise titulaire. Les clauses environnementales, sociétales et d'insertion professionnelle n'ont pas été



oubliées mettant en exergue la transition énergétique du BTP, la gestion durable des réalisations, la généralisation des approches BIM (Building information modeling, maquette 3D tout corps de métiers de l'édifice à construire ou en réhabilitation répertoriant également les types de matériaux et coûts) ; le coût global d'utilisation, le coût énergétique, les performances environnementales et sociétales. Il y est aussi question de la sûreté des chantiers, de la lutte contre les vols, la malveillance avec des dispositifs tels que : mise en place de clôtures, contrôle d'accès, gardiennage, vidéo-surveillance et coopération suivie entre les maîtres d'ouvrage et coordonnateurs SPS (Sécurité et protection de la santé), maîtres d'œuvre et entreprise pour la sûreté des chantiers de la conception à la réalisation avec le concours des services de Police et de gendarmerie, sous l'égide du préfet de Vaucluse.

La Ville d'Avignon intervient à hauteur de 50M€

Cécile Helle, maire d'Avignon, a signé la charte Covid-19 présentée par la Fédé du Btp 84. « On ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé, relève Cécile Helle, cette charte a été conçue pour que l'on dépasse cette période difficile et pour nous permettre de rebondir et d'assurer la juste rémunération des entreprises. » « J'invite Jean-François Lovisolo, président des maires de Vaucluse à faire de même, a souligné le président Christian Pons, car par la voie du Grand Avignon ce sont déjà 16 communes qui se sont ralliées à nous pour partager les mêmes valeurs, en plus du Département et de Mistral Habitat. »

tagées



■ **Les règles de la concurrence**
Pour améliorer les modalités de mise en concurrence et de réalisation des marchés travaux l'interprofessionnelle, représentée par son président Christian Pons, signe la réactualisation (du document de 2014) de la 'Convention de coopération pour l'amélioration des modalités de mise en concurrence et de réalisation des chantiers de construction et de réhabilitation pour les marchés de travaux dans le département de Vaucluse' avec son partenaire historique le Conseil départemental représenté par le vice-président Thierry Lagneau. Signature interve-

nue aux côtés des compagnons de la Fédé BTP 84 que sont l'OBTP 84 (Office du bâtiment et des travaux publics) représenté par son président Vincent Gleyze, le Syndicat des architectes du Vaucluse représenté par Jean-Paul Cassulo et le Cinov Paca (Fédération des syndicats des métiers et de la prestation intellec-

■ **La Convention d'engagement en faveur du développement durable dans le secteur des travaux publics**

Cette convention a été signée, pour la 1^{re} fois en 2014 puis pour les années 2015 à 2017, est renouvelée et mise à jour pour la période 2020-2025, dans le cadre de l'Agenda 21 (Projet de développement durable des territoires) qui a pour thème 'd'accroître la démarche routes durables de Vaucluse.

« La France s'est engagée depuis 10 ans dans le développement durable pour, notamment, lutter contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la prévention

des risques pour l'environnement et la santé, favoriser la promotion du développement écologique pour la compétitivité et l'emploi, souligne Daniel Léonard, président de la branche Travaux publics de la Fédé BTP84. Ainsi, la création de nouveaux services de transport avec leurs infrastructures, leur exploitation, l'optimisation des services et réseaux existants, la généralisation des offres intermodales seront repensées dans le cadre de la mobilité durable. Nous proposons d'ores et déjà des actions concrètes avec le

côtés, la Fédération régionale des Travaux publics Paca représentée par le président Frédéric Tomasella et les Routes de France Paca avec Sébastien Bothier.

■ **Point de conjoncture**

« La reprise des chantiers atteint un peu moins de 90%, précise Christian Pons, président de la Fédé BTP 84. Dans ces 90%, 20% connaissent des problèmes importants c'est d'ailleurs la raison pour laquelle 10% des chantiers (pour faire 100%) n'ont pas repris. La raison ? L'organisation

*« Le Département de Vaucluse, 1^{er} donneur d'ordres, intervient à hauteur de 48M€'. »
Thierry Lagneau, vice-président du Conseil départemental*

réemploi de matériaux extraits du chantier sur lequel nous travaillons ou d'autres chantiers, ou encore de matériaux issus de plateformes de recyclage. Notre ambition ? Valoriser 100% de matériaux excavés sur les chantiers ou recyclés, avec zéro apport extérieur. Actuellement notre secteur est à plus de 72% de matériaux réemployés et l'effort des entreprises de terrassement se porte –selon les caractéristiques géologiques des chantiers– entre 40% et 80% de matériaux réemployés. Concernant le recyclage des routes en enrobés bitumeux, le maître d'ouvrage s'engage à prévoir la déconstruction et la réutilisation des couches de roulement et de bas des fondations pour leur emploi futur sur d'autres routes. C'est ainsi que ces matériaux bitumeux seront recyclés et passeront de 17% aujourd'hui à 25% en 2025. Egalement, les entreprises s'engagent à réduire leur consommation de matériaux plastiques comme les bouteilles et les emballages, son impact sur l'environnement. »

■ **Routes et développement durable**

Pour continuer d'engager l'effort des Travaux publics vauclusiens dans le développement durable, la fédé BTP 84 et le président de la branche Travaux publics Daniel Léonard signent la réactualisation (2014) de la 'Convention d'engagement en faveur du développement durable dans le secteur des travaux publics' avec le Conseil départemental représenté par son vice-président Thierry Lagneau et, à ses

pour éviter la co-activité. Il a fallu quelques jours pour tout arrêter et plusieurs mois pour redémarrer. Nous devons la réussite de la reprise à des maîtres d'ouvrage très présents et à la règle de solidarité qui s'exerce entre nous. L'autre problème ? L'instruction des dossiers de permis de construire. Heureusement, nous avons pu compter sur le préfet de Vaucluse qui nous a aidés, par exemple, à débloquer l'instruction du permis de construire d'un Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées) à Agroparc. J'espère que tous les acteurs politiques et économiques du département nous rejoindront dans cet effort. »

« 100% des entreprises se sont remises au travail, abonde Frédéric Tomasella, président de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP Paca), en revanche, lorsque l'on compare mai 2019 à mai 2020 le chiffre d'affaires plafonne à 70%. Pourquoi ? Parce que tous les salariés n'ont pas repris, nous employons beaucoup moins d'intérimaires, de matériel de location et surtout nous avons peur du lendemain car nous subissons une perte significative du nombre d'appels d'offres, ainsi, nos entreprises qui possédaient un bon carnet de commandes en début d'année sont déjà en train de lisser l'activité. Le dernier trimestre 2019 et le début de l'année 2021 nous effraient. »

« Les Travaux publics sont, actuellement, les plus actifs. Ils sont, aussi, ceux qui génèrent le moins de co-activité », conclut Christian Pons.

Mireille Hurlin

*« Je remercie le Département de Vaucluse, Mistral Habitat, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon qui ont été les premiers à signer notre charte. »
Christian Pons, président de la Fédé BTP 84*

tuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique) avec le président Frédéric Bœuf représenté par William Cassard.

Le Thor

M.A.S.FER : un orfèvre pour le fer et l'aluminium

L'aventure de M.A.S.FER (Métallerie artisanale de serrurerie et de Ferronnerie) débute en 1989 à l'Isle-sur-la-Sorgue dans le garage d'un ferronnier passionné, Lucien Domeyne. En 2001, l'établissement est repris par Philippe Catinaud, un ingénieur des Arts et Métiers. En deux décennies, elle passe de 5 à 20 salariés. L'ADN de la société, c'est un savoir-faire artisanal éprouvé à la forge, une constante innovation technique pour plus de transparence, de légèreté, de solidité, de fiabilité. Fenêtres, rampes, portails, passerelles, pergolas, brise-soleil à hélices métalliques, charpentes, coulissants panoramiques, ossatures XXL, garde-corps.

■ **De nombreux chantiers dans la région**

Philippe Catinaud, l'actuel gérant, a roulé sa bosse dans le monde des batteries Fulmen, chez Isover Saint-Gobain à Orange, dans le nucléaire avant de poser ses valises

■ **Inventeur de solutions**

Avec son équipe d'artisans chevronnés, Philippe Catinaud invente des solutions hyper-techniques pour des portails coulissants et pivotants, des escaliers à paliers, à double volée, en hélice, des passerelles cintrées,

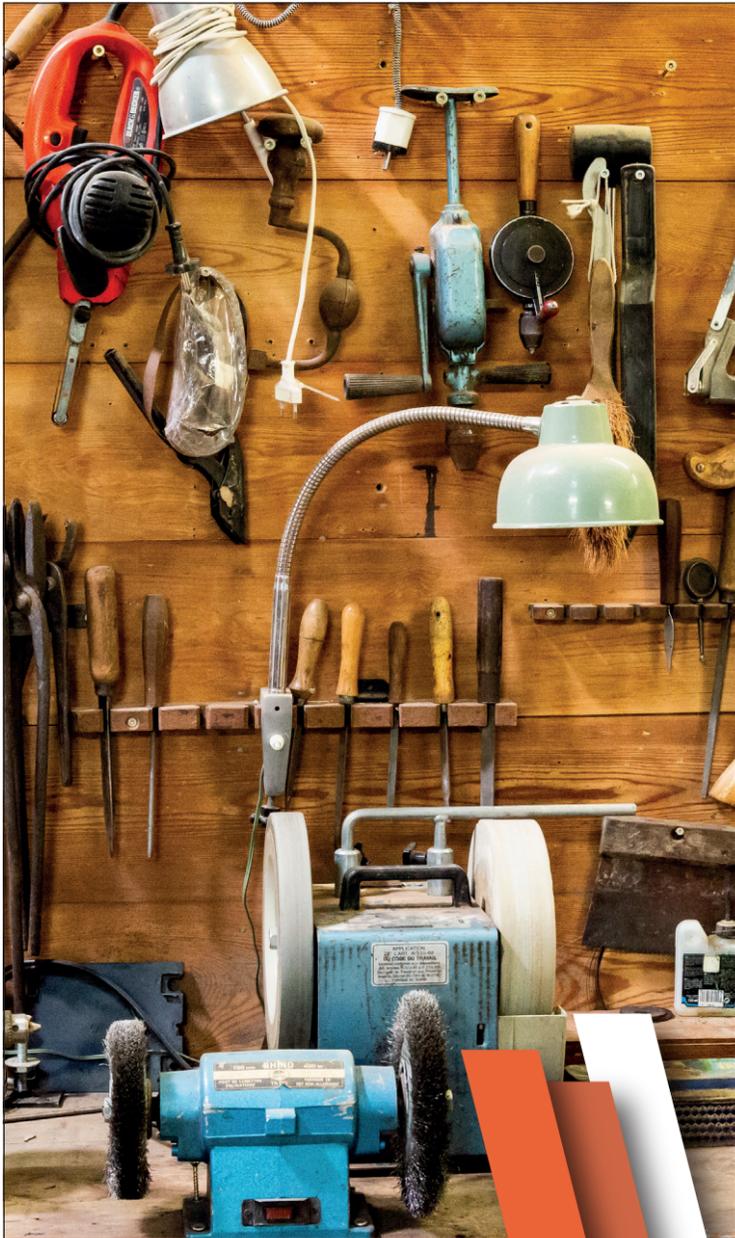
des portes coupe-feu, pare-balles, des grilles barreaudées à pics, des auvents anti-effraction, anti-explosif. C'est lui qui a conçu la façade en forme de voile de la Banque Chaix, sur le Min d'Avignon, avec des mâts en inox identiques à ceux des bateaux qui résistent aux assauts du mistral.

Pour qu'ils s'intègrent à l'environnement, à la nature, il a installé des panneaux de verre coulissants XXL de plus de 4 mètres de hauteur pour des résidences de luxe de Mougins ou du Cap Nègre, serties d'acier : « c'est un matériau noble, connu depuis plus de 10 000 ans. Grâce à une pré-fabrication dans notre atelier couvert de 1 200 m² de La Cigalière, nous n'avons pas besoin de grue, nous n'induisons pas de gravats, le chantier dure un mois, il est 60% plus rapide. En plus, nous nous procurons de l'acier certifié 'euro-équitable' en Belgique, il ne passe pas des semaines en bateaux pour arriver chez nous et aggraver le bilan carbone ».

Ferronnerie historique, menuiserie aluminium, ossature légère d'acier, voilà les trois axes majeurs de M.A.S.FER, son savoir-faire. Une recette qui vaut de l'or, comme l'imposante clé de 6 mètres de haut qui trône à l'entrée de l'entreprise du Thor. La preuve : en 5 ans, le chiffre d'affaires a été multiplié par trois, passant de 1 M€ à 3 M€ entre 2015 et 2019.

Andrée Brunetti

Contact : M.A.S.FER. 04 90 38 27 49. www.masfer.fr



**NOUS AVONS
TOUS LES OUTILS
POUR VOUS
ACCOMPAGNER**

**COMMUNICATION
GLOBALE**

**ORGANISATION
& GESTION ADMINISTRATIVE**

**SOLUTIONS
INFORMATIQUES**

**jour8
média &
services**

09 86 27 42 44
www.jour8.fr
Carpentras

Morières-lès-Avignon

Helen Traiteur lance une
marque dédiée aux particuliers

Tous les produits de la nouvelle marque d'Helen traiteur sont livrés dans des emballages bois, carton ou sacs isothermes fabriqués en France.

Suite à la crise du coronavirus, l'entreprise familiale spécialisée dans l'organisation de réceptions depuis 1959 lance 'Helen à la Maison', une marque permettant aux particuliers d'organiser chez eux des réceptions. Sur un site internet dédié, chacun a la possibilité de composer son panier selon ses besoins parmi des coffrets cocktails avec pièces salées ou sucrées, des coffrets thématiques par produit (charcuterie, fromage, viande, poisson, végétarien), des formules clé en main pour le grill,

le barbecue ou le pique-nique, des grands plats de partage ou encore des menus festifs avec entrée, plat et dessert.

■ Partenariat avec des vignerons locaux

Pour accompagner sa nouvelle marque, Helen Traiteur a noué un partenariat avec des vignerons et cavistes locaux (à Avignon, Villeneuve-lès-Avignon, Robion, Saint-Etienne du Grès) qui deviennent ainsi des points-relais pour faciliter la récupération des produits et c'est

aussi, pour eux, l'occasion de mettre en avant leurs produits. Tous les produits de la marque sont livrés dans des emballages bois, carton ou sacs isothermes fabriqués en France et sont accompagnés de petites fiches avec les conseils du chef pour réchauffer les plats et réaliser leur dressage dans les règles de l'art. Les commandes s'effectuent en ligne sur le site www.helenalamaison.fr chaque semaine jusqu'au mercredi 14h et sont à récupérer le vendredi après-midi et le samedi matin, dans les différents points-relais.

Actu

A fond la forme avec la start-up
'My Weekend for you'

C'est un partenariat de taille que vient de nouer la plateforme d'échanges de week-ends 'My Weekend for you'. En effet la start-up avignonnaise vient de recevoir le soutien du géant Décathlon qui, à travers sa nouvelle marque Evadict, souhaite développer le réseau d'hospitalité des trailers en terres vaclusiennes pour faciliter la pratique du trail entre passionnés. Fondé en 2017 par Benoît et Sabine Fahy ainsi que Fanny de Charentenay et Guillaume Vettu, 'My Weekend for you' est

un réseau d'hospitalité donnant la possibilité à ses membres de s'inviter en week-end les uns chez les autres via la plateforme pour faire découvrir leur ville ou leur région tout en partageant des activités. Fort de ses 33 000 membres disséminés dans 31 pays, le réseau est particulièrement apprécié de la communauté sportive et notamment des trailers qui peuvent proposer ou trouver facilement un hébergement quand il s'agit de participer à une course organisée sur le territoire. Séduit par la démarche de la start-up, Décath-

lon a donc décidé de lui donner un coup de pouce. 'My weekend for you' va ainsi pouvoir bénéficier de la visibilité offerte par l'entreprise sportive et sa marque Evadict aussi bien auprès de ses clients qu'à travers ses différents supports de communication, site internet et réseaux sociaux en tête. Notamment accompagnée par la French tech grande Provence basée à Avignon, la start-up vaclusienne ambitionne d'atteindre 500 000 membres à l'horizon 2023, essentiellement en France et dans les pays frontaliers.

Numérique

■ Refonte complète pour le site internet de Carpensud

L'association d'entrepreneurs du bassin de Carpentras et Pernes-les-Fontaines vient de mettre en ligne son nouveau site internet. Une refonte totale qui comprend de nouvelles rubriques incluant des onglets dédiés aux offres d'emploi et à la plateforme Factoryz, un outil proposant un service de partage de ressources humaines et matérielles pour les entreprises. Fondée en 1996, l'association regroupe à ce jour 130 adhérents. Elle est présidée par Jean-Marc Behm, fondateur de Jour 8 et également président de l'école de jeux vidéo Esa Games à Carpentras. www.carpensud.com

Immobilier

■ Un nouveau président pour l'OIP

Cyril Cartagena, 42 ans (Unis Marseille-Provence Corse et président d'Immexis), vient d'être nommé président de l'Observatoire immobilier de Provence (OIP). Il succède à Philippe Deveau, président de la Fédération du BTP 13 et président de l'OIP depuis 2 ans. Créé en 1993 à l'initiative de la FPI Provence (ex-FPC), l'OIP regroupe l'essentiel des fédérations et organismes professionnels régionaux de l'immobilier. Basée à Marseille, la structure propose des outils d'observation du marché immobilier dans les Bouches-du-Rhône, l'aire avignonnaise, les aires alpines et le Var.

AIST 84

■ Management et prévention des risques professionnels

L'Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse (AIST 84) organise une visioconférence sur l'évolution du management et de la prévention des risques professionnels suite à la Covid-19. Comment faire adhérer les collaborateurs à une culture sécurité ? Le rôle de manager a-t-il évolué depuis la crise sanitaire ? De quelle manière ? Des questions auxquelles répondront trois spécialistes (ergonomes et psychologue du travail) durant cette visioconférence ouverte aux chefs d'entreprise adhérents de l'AIST 84.

Mardi 30 juin. 18h à 19h30. www.aist84.fr/evnement/visioconferece-management-prevention-evolution-suite-au-covid-19/. Le lien pour se connecter à la visioconférence sera transmis une fois l'inscription validée dans un second courriel.

**POUR FAIRE PARAÎTRE
VOS ANNONCES
LÉGALES...**

UN RÉSEAU À VOTRE SERVICE
DANS TOUTE LA FRANCE

al@pa84.com
04 90 16 54 03

**JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER
VOS ANNONCES LÉGALES**

Vignoble

Les vins de la Vallée du Rhône

Malgré la conjonction des incertitudes sur les marchés internationaux puis l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19, les vins de la Vallée du Rhône ne manquent pas d'atouts pour sortir leur épingle du jeu dans un secteur qui reste fortement concurrentiel.

Pour Michel Chapoutier, président d'Inter-Rhône l'interprofession des vins de la Vallée du Rhône 2014 il est indéniable que la crise sanitaire du Covid-19 « a affecté directement l'ensemble des opérateurs de la filière viticole. » Ainsi, dès le mois de mars, un recul important des volumes en sorties de chais a été observé, avec une baisse de -20% sur le mois de mars 2020 par rapport à mars 2019. Cette tendance s'est accentuée dans les semaines qui ont suivi puisque les sorties de chais du mois d'avril affichent un recul de 30 %.

Outre une baisse voire une disparition des commandes, la filière locale

déplore aussi des difficultés logistiques, tant pour les expéditions vers la France que vers l'étranger, ainsi que des problèmes d'approvisionnement. La désertion des caveaux de vente a frappé également de plein fouet les appellations pour lesquelles la vente directe est un circuit important, telles que le Duché d'Uzès, Cornas, Vinsobres, Grignan-lès-Adhémar, ou encore les vins doux naturels de Rasteau.

« L'effet de la crise est différent d'un pays à l'autre, traduisant la dimension culturelle des réactions à la crise et des habitudes de consommation, précise Etienne Maffre vice-président. Chine et

Etats-Unis proposent deux modèles opposés –avec une forte baisse de la consommation dans l'empire du milieu tandis qu'Outre-Atlantique on observe un maintien, voire une progression, de la consommation pendant la crise. » En Chine, pendant la crise du Covid les exportations françaises ont reculé de -35% sur le 1er trimestre 2020 (-37% pour la Vallée du Rhône). L'annulation des festivités du Nouvel An chinois et la fermeture des restaurants ont fortement accentué le recul de la consommation de vin et particulièrement des vins français. Toutefois, quel que soit le pays (France compris), le confinement, véritable coup d'arrêt porté aux moments de convivialité et à la vie sociale via la mise à l'arrêt forcée du secteur CHR (cafés, hôtels, restaurants) et les regroupements familiaux ou entre amis, a été brutal, touchant plus durement les AOC (Appellations d'origine contrôlée) pour lesquelles le circuit traditionnel national est majoritaire, telles que Saint-Joseph, Crozes-Hermitage et Condrieu.

■ L'essor du e-commerce

« Le principal circuit gagnant de la crise est le e-commerce, constate Philippe Pellaton vice-président d'Inter-Rhône. Quel que soit le pays, ce circuit a enregistré les plus forts taux de progression et devrait devenir incontournable. » Aux Etats-Unis, en dépit de la fermeture des restaurants, la vente de vin en

'off-trade' a enregistré un véritable boom sur la période (+29,5%). Durant celle-ci, les Américains ont développé de nouvelles habitudes de consommation à domicile pendant mais aussi en dehors des repas. En Chine aussi, le e-commerce serait le grand gagnant de la crise. Il a encore renforcé son poids dans la distribution et représenterait 25% des ventes de vins. Dans le même temps, la restauration, les cavistes et les supermarchés ont également été fortement touchés avec des effets négatifs sur le moyen et haut de gamme. Petite révolution cependant dans les linéaires de vin de la grande distribution, les Côtes-du-Rhône y deviennent l'AOP (Appellation d'origine protégée) de France la plus vendue (en volume) et devançant, pour la première fois de leur histoire, les Bordeaux.

« Tout porte à croire que l'importance du e-commerce dans la distribution du vin va se pérenniser et se développer au-delà de cette période, poursuit Philippe Pellaton, la crise sanitaire a poussé de nombreux acteurs à se tourner vers ce circuit et à investir dans des outils et solutions de vente en ligne, dont les effets devraient perdurer. » Un monde d'après qu'Inter-Rhône n'a pas peur d'affronter.

■ La Vallée du Rhône ne veut pas payer pour l'aéronautique

Mais avant de se focaliser sur le monde d'après, Michel Chapoutier rappelle qu'il y a aussi le monde



De gauche à droite : Philippe Pellaton vice-président, Michel Chapoutier, président, et Etienne Maffre, vice-président d'Inter-Rhône.

Les gardiens du vignoble

Restaurants, cavistes, caveau, salons, exportations : rien ne va plus dans le monde du vin en 2020, année de l'hygiénisme et des sanctions douanières imposées par Donald Trump depuis octobre dernier. Comment faire face à cette nouvelle mondialisation ?

Dans le monde du vin, on en parle comme de 'la taxe Airbus'. Elle frappe une partie de la filière viticole française depuis mi-octobre 2019 et concerne plus de 85 000 entreprises. Cette sanction douanière, imaginée par l'administration américaine, consiste en une taxe de 25% sur les vins français non pétit-

lants affichant moins de 14 degrés d'alcool. Elle a été autorisée par les autorités internationales (OMC) dans le cadre du différend opposant Washington à Bruxelles concernant les subventions à Airbus et Boeing. Dans cette bataille de géants, ce ne sont ni les champagnes, ni les cognacs de la grande marque du luxe français qui trinqueront. Mais bien les maisons qui, de longue date, ont mené une stratégie d'exportation comme Gabriel Meffre.

■ **Juillet, mois de tous les dangers** Négociant éleveur et producteur installé à Gigondas depuis 1936, la maison vaclusienne dirigée par Etienne Maffre « a eu le déclin dans les années 90, alors que nous

nous étions résolument tournés vers la vente en bouteille sous nos propres marques, en suivant une politique de qualité et de valorisation de notre production ». Jusqu'à nos jours, où les marchés étrangers –Pays-Bas, Grande-Bretagne, Canada et Etats-Unis– absorbent 75% de la production issue de trois bassins (Vallée du Rhône, Languedoc et Provence).

L'exportation représente ainsi 70% du chiffre d'affaires, naviguant toujours un peu au-dessous des 40M€. C'est un pari rentable pour le terroir. « Chaque année, nous pouvons investir 2 à 3% de nos revenus au profit des bâtiments et des vignes. Nos dernières acquisitions foncières remontent à

septembre dernier et portent sur un vignoble de 12 hectares, situés en Cairanne (7ha), Rasteau (2ha), et côte du Rhône Village (3ha) ». Gabriel Meffre s'étend donc sur 90 hectares dans la partie méridionale de la vallée du Rhône et affronte la crise américaine en plein renouveau de son activité. Un marché loin d'être négligeable en terme de profit puisqu'il contribue à 10% de la marge de la société. « Si nous n'avions pas fait le choix de partager avec nos distributeurs américains le coût de la surtaxe, nous aurions abouti à un doublement du prix de la bouteille chez le détaillant. Dans ces conditions, rien de plus simple pour le consommateur que de passer d'un vin français à un vin

italien qui n'est pas surtaxé. Et, une fois perdues, les parts de marché sont très difficiles et coûteuses à regagner. Nous avons donc fait l'effort de les maintenir en commun autant que possible. » Cette initiative a bien fonctionné auprès des importateurs. « Au mois de janvier, nous avons eu une hausse de 65% des ventes qui cache, en réalité, un effet d'aubaine. Les importateurs ont constitué un stock important en vue du second round de négociations entre l'UE et les Etats-Unis qui doit avoir lieu au mois de juillet où il sera question d'élever les droits de douane de 25% à 100% sur les vins français. » Les mois de mars (-35%) et d'avril (-40%) ont cependant concrétisé l'effon-



face au monde d'après



© Thomas O'Brien

d'avant. Celui où les vignobles de la Vallée du Rhône avaient déjà été mis à mal par la guerre commerciale que se livrent l'Europe et les Etats-Unis au sujet de l'aéronautique. A l'automne, un arbitrage rendu par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) jugeant illégales les subventions européennes accordées à Airbus a autorisé les Etats-Unis à mettre en place des taxes sur les produits importés d'Europe pour un montant de 7,5 milliards de dollars. L'administration Trump a donc mis en place de nouvelles taxations qui sont entrées en vigueur le 18 octobre 2019. Parmi les produits touchés, les vins tranquilles français, espagnols et allemands, au degré d'alcool inférieur à 14°, ont été impactés par une taxe à hauteur de 25% de leur valeur. Les exportations françaises ont subi le contrecoup de ces taxes et ont enregistré un recul sur les 2 derniers mois 2019, effaçant les très bonnes performances du début d'année.

« La perte de ce marché a blessé notre filière régionale, explique Michel Chapoutier qui rappelle que les Etats-Unis « constituent le 1^{er} marché à l'export avec 25% de notre chiffre d'affaires mais surtout 50% de nos marges. L'Etat doit donner de l'argent aux viticulteurs, car ce n'est pas à nous de rembourser ce qu'il a donné à Airbus. »

A cela s'ajoute le Brexit et les incondues concernant les échanges avec le Royaume-Uni qui, avec 142 000 hl par an, reste un débouché majeur

pour les vins de la région ainsi que le ralentissement de l'économie chinoise avec des importations de vins en Chine en recul depuis le second semestre 2018. Pourtant les représentants d'Inter-Rhône restent optimistes car ils estiment que les vins de la Vallée du Rhône ne manquent pas d'atouts pour faire face à cette adversité.

■ Les atouts de la filière

Pour relever les défis 'du monde d'après', l'interprofession veut notamment miser sur ses 500 caveaux « devenus des lieux de vente importants pour les entreprises du vignoble (ndlr : jusqu'à 10 à 25 des ventes selon les appellations). Véritables lieux d'accueil pour le consommateur, ils permettent de dégager des marges supérieures à celles qui sont réalisées dans des circuits plus intéressants pour les intermédiaires. » Par ailleurs, avec 14 millions de touristes qui se déplacent chaque année dans les trois régions dans lesquelles sont produits nos vins, l'oénotourisme représente un potentiel que la filière se doit de développer encore. Depuis plus de dix ans, l'interprofession accompagne les opérateurs dans le développement et la structuration de l'offre œnotouristique. « Nous sommes la première région viticole à avoir fait certifier des routes des vins », se félicite Etienne Maffre. L'incertitude sur les voyages internationaux pousse également les opérateurs à miser davantage sur la

clientèle hexagonale. Les budgets communication et développement d'Inter-Rhône, jusqu'alors affectés à hauteur de 70% à l'export vont être rééquilibrés (2M€) au national (50%). L'interprofession veut également miser sur des vins plus accessibles en blanc ou en rosé ainsi qu'en servant des rouges plus frais. « Les blancs sont certainement l'avenir de notre territoire », assure Etienne Maffre.

■ Un plan de relance

« Nos vignobles de la Vallée du Rhône attaquaient l'année 2020 avec de solides atouts et une bonne compréhension des enjeux auxquels nous devons faire face, conclut Michel Chapoutier. Des difficultés se présentaient sur certains marchés à l'exportation ou en France, mais nos appellations ne traversaient pas de crise structurelle. Le Covid est arrivé. Nos marchés, nos circuits, nos entreprises ont été ébranlés et un temps désorientés par cette crise conjoncturelle. Entre les impacts immédiats, comme l'effondrement des circuits traditionnels, et des évolutions plus durables, tel que le e-commerce, cette crise nous oblige à dresser un état des lieux et à se questionner sur le monde d'après. » Le plan de relance s'exprime ainsi, sur 3 axes : l'accompagnement des prescripteurs (cavistes, acheteurs, sommeliers ou journalistes), la réponse aux attentes des consommateurs et la maîtrise des marchés.

Laurent Garcia

drement inéluctable des ventes de Gabriel Meffre sur le marché américain, comme celles de tant d'autres producteurs entrés, depuis lors, dans une autre bataille, celle du confinement. « On ne pourra pas tenir au-delà de juillet en ce qui concerne la compensation de la taxe », confirme Frédéric Chaudière, à la tête du Château Pesquié (Ventoux, Mormoiron).

■ La gestion des stocks, clé stratégique du 'nouveau monde' du vin

Restaurants, hôtels, cavistes, caveau, salons (Düsseldorf), exportations : rien n'ira plus dans le monde du vin si on ne peut pas reprendre au plus vite. Des solu-

tions à grande échelle, comme un plan de distillation européen de 10 millions d'hectolitres, sont à l'étude pour parer au plus pressé. Mais les viticulteurs vont aussi devoir hâter la mutation de leurs exploitations, comme l'explique Frédéric Chaudière dont la famille a pris ses distances avec l'agriculture conventionnelle depuis les années 80 pour mener à bien son projet d'exprimer le terroir du Ventoux. La renommée du Château Pesquié, aujourd'hui en totalité en agriculture biologique, a largement franchi nos frontières. « Trois quarts de nos ventes se fait hors de nos frontières, dans une quarantaine de pays, avec des volumes de 550 000 à 600 000 bouteilles par

an. » Un parfait exemple du « Made in France » dont l'ADN, composé de bistrot, de vin et de gastronomie plaît tant aux étrangers. Les Français, saoulés par les discours hygiénistes, y reprendront peut-être goût cet été. Mais ce n'est pas la tendance de fond. « On voit une méconnaissance de nos pratiques, pas seulement chez les consommateurs mais chez nos riverains, venus s'installer dans nos campagnes. Nous sommes devenus, les viticulteurs, suspects avec la diabolisation des traitements phytosanitaires ou de tout ce qui n'est pas bio ». L'effort de qualité, peu compris en dépit des nets progrès qui ont été accomplis, est contrarié par une nouvelle difficulté. « Notre enjeu

essentiel est de pouvoir avoir des récoltes assez régulières. Or, l'aléa climatique grandit. En 2017, nous avons eu –c'est rare– des gelées importantes. En 2018, c'est du jamais vu, le mildiou est apparu en Ventoux. Avec ce type d'événements, les pertes de récoltes se chiffrent entre 30 et 50%. La gestion des stocks deviendra donc la nouvelle constante stratégique de nos exploitations dans les années à venir à cause de ces écarts de production extrêmement marqués ».

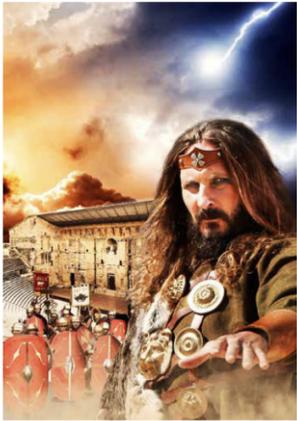
Fort heureusement, dans cette perspective, les producteurs pourront compter sur des canaux de distribution qui montrent une grande souplesse en pleine crise. « Le poids

des ventes en ligne a doublé depuis le début de l'année. En Italie, pays avec lequel on travaille peu, le site 'Vino 75' a réalisé au premier trimestre l'équivalent de toutes les ventes de l'année dernière. En France, nous allons probablement doubler ou tripler notre chiffre d'affaire avec le site de livraison de repas au bureau « Frichy », se réjouit Frédéric Chaudière. L'opportunité est venue d'une annulation de commande de la compagnie japonaise Ana qui avait mis le Château Pesquié à la carte de sa 'business class' avant d'être clouée au sol par les mesures sanitaires. Un stock qui a servi à alimenter le site en ligne français.

Hervé Tusseau

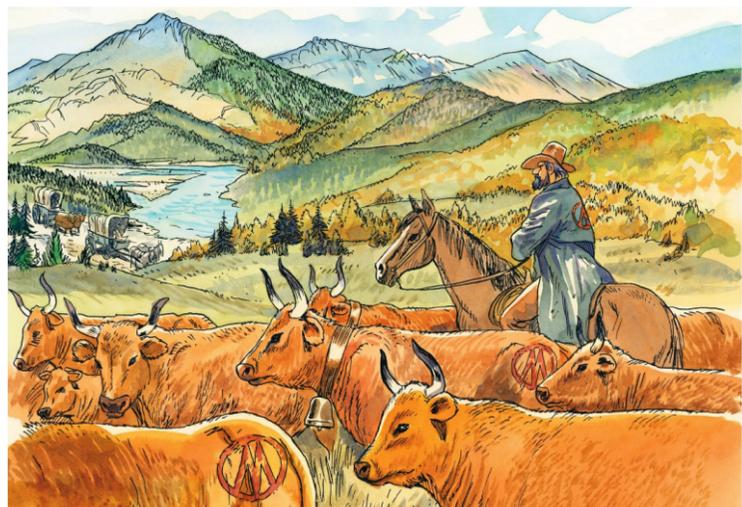
Théâtre antique d'Orange La malédiction de Teutobod

Le Théâtre antique d'Orange lance pour cet été un Escape game. En famille ou entre amis, cette nouvelle activité propose une redécouverte du Théâtre et de son histoire tout en résolvant énigmes et défis. Histoire de la malédiction : déjouer la malédiction de Teutobod ! En 105 avant JC, alors que les tribus Cimbres et Teutones s'apprêtent à livrer bataille contre les armées de Rome, Teutobod invoqua la puissance de forces obscures, maudit la terre d'Orange et fit le serment de ne faire aucun prisonnier. Pour Rome, la bataille d'Orange fut la plus grande défaite militaire de son histoire avec 90 000 soldats sacrifiés. L'histoire ne s'arrête pas là, Orange traversera de nombreuses épreuves tragiques et un faisceau d'indices laisse à penser que la source de la malédiction se trouve toujours sous la colline Saint-Eutrope. *Théâtre antique d'Orange. Rue Madeleine Roch. Orange. 04 90 51 17 60. Escape Game ouvert depuis lundi 22 juin. En équipe de 2 à 6 personnes. Durée : 1h. Ouvert tous les jours, de juin à août de 9h à 19h. Tarif : 5€ en complément du billet d'entrée. Âge minimum conseillé : 10 ans. Billets sur place et sur la billetterie en ligne.*



La nuit des écrivains Du roman de Jean Giono à la BD

«Giono, le chant du monde», un film réalisé par Michel Viotte, coproduit par France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ma Drogue à Moi et Museum TV. Le 9 octobre 2020, nous célébrerons le cinquantenaire de la disparition de Jean Giono, auteur de 'Regain', du 'Hussard sur le toit' ou encore du 'Chant du monde'. En hommage à cet écrivain majeur, 'Le Chant du monde', roman publié en 1934, vient d'être adapté en BD (bande dessinée) par le dessinateur niçois Jacques Ferrandez aux éditions Gallimard. Nous allons découvrir comment le dessinateur vient chercher dans les paysages provençaux le souffle de son inspiration et nous suivrons les étapes minutieuses et créatives de l'élaboration de la BD issue de l'écrivain qui vécut à 'Lou Paraïs', sur le flanc Sud du Mont d'or qui domine Manosque (04). *La nuit des écrivains. A partir de 23h15. Une émission présentée par François Busnel. Sur France 3 Occitanie.*



Ménerbes La Citadelle

La Citadelle dominant le village de Ménerbes est « comme un bateau dans l'océan des vignes » disait Nostradamus. Yves Rousset-Rouard, originaire de Marseille a un coup de cœur et acquiert cette demeure historique. Il quitte une vie consacrée au cinéma et au théâtre et se passionne pour la viticulture en achetant une ferme entourée de 8 hectares. Nous sommes en 1990 : le Domaine de La Citadelle vient de naître...

■ Le musée du tire-bouchon

Le musée du tire-bouchon propose une collection privée de plus de mille deux cents pièces du monde entier, du 17^e siècle –date de l'apparition des premiers tire-bouchons– à nos jours. Il s'agit sans doute d'une invention anglaise. On pense généralement que l'idée vient de la mèche vrillée du tire-bourre (ou tire-balle) fournie avec les armes à feu. C'est à cette époque effectivement que les Anglais ont commencé à élever leurs vins en bouteille plutôt qu'en barrique. Avant cela, les régions viticoles avaient pour pratique de garder le vin en fût et de le tirer en pichet. Avec l'ère industrielle, la forme des bouteilles en



verre change, on passe ainsi de celle dite 'en bulbe d'oignon' à la forme cylindrique que nous connaissons aujourd'hui, ce qui permet un stockage plus facile. Dans le même temps, le col de la bouteille étant plus étroit, il faut fabriquer des bouchons aux côtés parallèles que l'on compresse avant de les insérer dans la bouteille pour assurer une parfaite étanchéité. Un extracteur de bouchons ou 'tire-bouchon' est donc devenu indispensable.

Le Caveau du domaine de La Citadelle, le Musée du Tire-bouchon et le Jardin Botanique sont ouverts du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

■ Le jardin botanique

Ce projet, né il y a 25 ans, est en train de se réaliser au domaine de La Citadelle. Six restanques du XVIII^e siècle ont été découvertes, nettoyées et accueillent une truffière, des plantes médicinales, des plantes aromatiques, des plantes sauvages comestibles et des plantes magiques. Lieu de promenade avec une vue magnifique sur le Luberon, les Monts de Vaucluse et le Ventoux. Les visiteurs pourront aussi compléter la visite par celle du musée du Tire-Bouchon, des caves et terminer s'ils le souhaitent par une dégustation.

Les Musicales du Luberon Pour l'amour du Baroque



«En 2020, pour leur 31^e édition, les Musicales reviennent à leurs premières amours, confie Patrick Canac, président et fondateur –en 1989– des Musicales de Luberon, la musique baroque, une musique des origines qui, malgré son ancienneté, garde une éternelle jeunesse. Sa structure relève des mêmes codes que le jazz ou la variété : le groupe rythmique, l'improvisation, la liberté d'interprétation. Elle s'ouvre sur des pratiques actuelles de la musique, en lien avec la danse et le théâtre chanté. Le chef anglais Jonathan Cohen, connu pour son exigence musicale novatrice, dirigera son ensemble Arcangelo –parmi les meilleurs en Europe– et la soprano Mary Bevan. Il révélera pour nous un Haendel inédit. La violoniste Geneviève Laurenceau, à la tête de son ensemble Smoking Joséphine, renouvellera la forme du concert classique dans les Quatre Saisons de Vivaldi. L'ensemble Il Pomo d'Oro, qui parcourt le monde, proposera,

en compagnie de la mezzosoprano Éva Zaïcik, un programme vénitien. L'ensemble Café Zimmermann, conduit par la claveciniste Céline Frisch, proposera ses interprétations de Bach. Le duo Hoza offrira enfin une version 'pop' et intimiste du récital baroque. Nous accueillerons aussi, en collaboration avec le festival du film italien à Ménerbes, la première française du film 'La Prima Donna', réalisé par Tony Saccucci, qui relate le parcours extraordinaire et tragique de la première directrice d'opéra de l'histoire. Nous avons également convié la journaliste Dominique Boutel, les écrivains Patrick Barbier et Gérard Kurkdjian, la fondatrice de l'association Musique & Spoliations, Pascale Bernheim, et le musicologue et traducteur Laurent Slaars.»

■ De nouveaux partenaires

«La liste de nos partenaires s'élargit avec la venue de France 3, France Bleu Vaucluse et France Musique. Enfin, nous nous félicitons du

soutien renouvelé de la municipalité d'Apt grâce à laquelle nous organisons des concerts au cœur de la ville, nous adressant ainsi à un très large public dans le but de partager nos passions trentennaires. Quant à la collaboration commencée il y a deux ans avec le conservatoire du pays d'Apt, elle nous permet de toucher les plus jeunes, le futur public des Musicales », conclut le président mélomane et directeur artistique de cette manifestation qui a déjà réuni plus de 150 000 spectateurs durant plus de 650 concerts et activités autour de la musique classique et lyrique.

M.H.

Les Musicales du Luberon. Les dates : en juillet le jeudi 16, jeudi 30 et vendredi 31. En août le dimanche 2, lundi 3 et mardi 4. Le vendredi 18 septembre et le samedi 7 novembre. Les lieux : Apt, Gordes, Ménerbes, Bonnieux, Saignon. 54, rue Kléber Guendon. Ménerbes. Réservations : 04 90 72 68 53. musicalesluberon@wanadoo.fr. www.musicalesluberon.fr

Editions Tissot

Covid-19 : un coup de pouce aux entreprises de moins de 50 salariés

Afin d'aider les entreprises de moins de 50 salariés à financer les équipements de protection de la Covid-19, il est proposé par l'assurance maladie-risques professionnels une subvention 'Prévention Covid'.

Cette aide financière permet de prendre en charge une partie de l'investissement que l'employeur a effectué pour réduire l'exposition de ses salariés à la Covid-19 (investissements en matériels permettant d'isoler le poste de travail des salariés exposés au risque sanitaire, de faire respecter les distances entre les collaborateurs et/ou les publics accueillis et en installations permanentes ou temporaires). Cette subvention peut également assurer la prise en charge des moyens de communication (support d'affiches, affiches) sur les mesures barrières et de distanciation sociale à respecter.

■ Quels sont les critères d'éligibilité ?

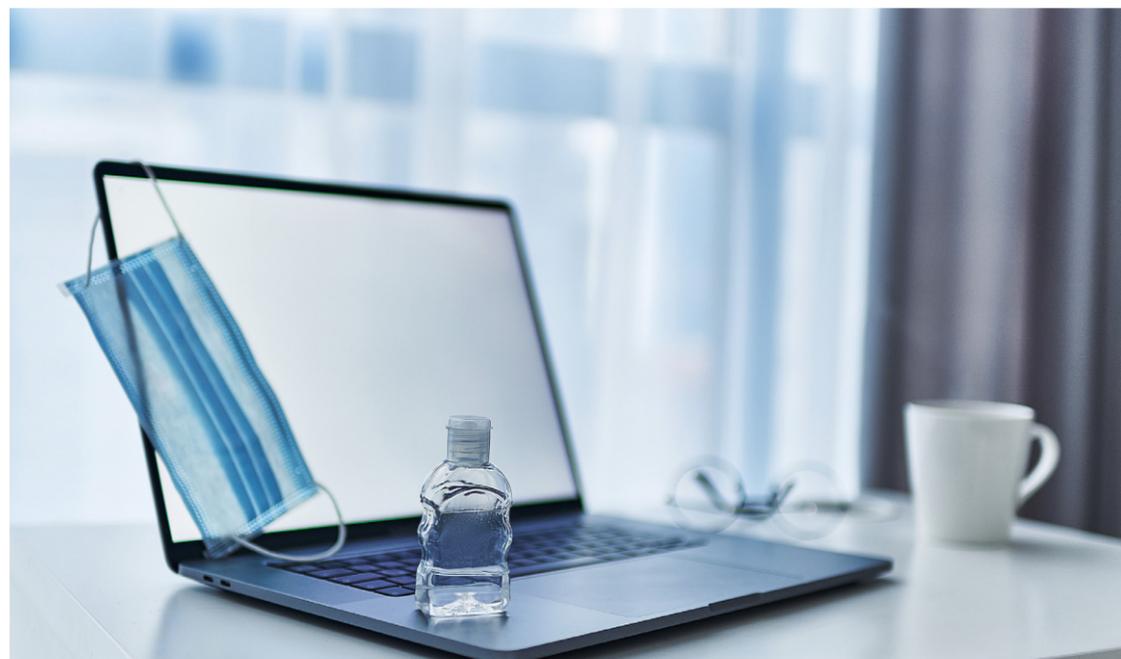
Pour être éligible à cette subvention, il faut que l'effectif de l'entreprise soit inférieur à 50 salariés. Au moment de la demande, l'employeur devra fournir une "Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales" datant de moins de six mois et sur laquelle figure l'effectif. En outre, pour bénéficier de la subvention 'Prévention Covid', l'employeur doit :

- cotiser au régime général de la Sécurité sociale en tant qu'employeur ;
- être implanté en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer ;
- avoir un effectif national (Siren) compris entre 1 et 49 salariés ;
- avoir réalisé et mis à jour le document unique d'évaluation des risques depuis moins d'un an ;
- déclarer sur l'honneur ne pas bénéficier d'une aide publique portant une aide financière sur les mêmes investissements.

■ Quels sont les équipements et installations financés ?

Seuls les achats ou locations réalisés entre le 14 mars et le 31 juillet 2020 sont concernés par cette subvention. Les équipements couverts par cette subvention ont été répertoriés dans une liste. Il s'agit :

- du matériel pour isoler le poste de travail des contacts avec les clients ou le public : pose de vitres, plexiglas, cloisons de séparation, bâches, écrans fixes ou mobiles ;
- du matériel permettant de guider et faire respecter les distances (guides files, poteaux et grilles, accroches murales, barrières amovibles, cordons et sangles associés, chariots pour transporter les poteaux, grilles, barrières, cordons) ;
- des locaux additionnels et temporaires pour respecter les distances (montage et démontage et 4 mois de location) ;
- des mesures qui permettent de communiquer visuellement :



écrans, tableaux, support d'affiches, affiches.

- des éléments à usage unique (scotchs, peintures, rubans, films plastique, recharges pour paperboard, crayons, feutres, etc. ne sont pas pris en charge) ;
- des installations permanentes permettant le lavage des mains et du corps (pour les douches, prise en charge du matériel installé et des travaux de plomberie nécessaires à l'installation) ;
- des installations temporaires et additionnelles telles que toilettes/lavabos/douches (prise en charge de l'installation, de l'enlèvement et de 4 mois de location).

A noter que pour que les masques, gels hydro-alcooliques et visières

soient financés, l'employeur doit avoir impérativement investi dans au moins une des mesures listées ci-dessus.

■ Quel est le montant ?

Cette subvention correspond à un montant de 50% de l'investissement HT réalisé pour l'achat d'équipements de protection contre la Covid-19.

L'octroi de cette subvention est conditionné à un montant minimum de 1 000€ HT et maximum de 10 000€ HT d'investissement. Le montant de la subvention accordée est plafonné à 5 000€.

Si l'entreprise compte plusieurs établissements, l'employeur pourra procéder à diverses demandes pour

cette subvention (une par établissement). Toutefois, l'effectif total doit être inférieur à 50 salariés et le montant total versé ne pourra excéder 5 000€.

La demande de subvention peut être réalisée jusqu'au 31 décembre 2020 par l'intermédiaire d'un formulaire disponible sur ameli.fr. A noter : les Editions Tissot proposent différents packs permettant d'informer les salariés sur les gestes d'hygiène et de sécurité à adopter.

Plus d'infos sur www.editions-tissot.fr

Par Aurore Galmiche

Juriste en droit social et
rédactrice au sein des
Editions Tissot
pour RésoHebdoEco

www.reso-hebdo-eco.com



Conseil d'Etat

Levée de l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à l'épidémie de la covid-19, l'article 3 du décret du 31 mai 2020 interdit les rassemblements, réunions ou activités réunissant plus de 10 personnes dans l'espace public. Divers associations et syndicats ont demandé au juge des référés du Conseil d'Etat de suspendre l'application de cette interdiction pour les manifestations dans l'espace public.

■ Disproportion au regard du risque sanitaire

Estimant que « l'interdiction générale de tout rassemblement de plus de 10 personnes est disproportionnée au regard du risque sanitaire », le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les 'mesures barrières' sont respectées (distancia-

tion d'un mètre ou port du masque notamment), et qu'une reprise de l'épidémie n'est pas constatée. Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les risques sanitaires que lorsque les mesures barrières ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes.

L'ordonnance du Conseil d'Etat constate également « qu'il est porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de réunion et à la liberté de manifester. »

■ Suspension de l'exécution de l'article 3

Le juge rappelle par ailleurs que, conformément à la loi, toute manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la mairie ou la préfec-

ture et qu'elle peut être interdite par les autorités de police ou le préfet, s'ils estiment qu'elle est de nature à troubler l'ordre public, y compris pour des motifs sanitaires, ou lorsque les circonstances locales l'exigent.

En conséquence, le juge des référés suspend l'exécution de l'article 3 du décret du 31 mai 2020, pour les manifestations sur la voie publique soumises à l'obligation d'une déclaration préalable.

SI VOUS ÊTES :

un **avocat** de Vaucluse

une **collectivité** de Vaucluse

un **expert-comptable** de Vaucluse

un **notaire** de Vaucluse

une **entreprise** de Vaucluse

PUBLIEZ LOCAL !



le **e** **c** **h** **o** **du** **m** **a** **r** **d** **i**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

www.echodumardi.com

le seul média économique 100% Vaucluse
habilité à publier les annonces légales,
les appels d'offres et les ventes aux enchères !



ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/06/2020 il a été constitué une SASU dénommée : **QUINZE OCTOBRE** Siège social : 345 rue Charles Peguy ORANGE 84100 Capital : 2.000 € Objet : MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS Président : Mme MUNAR RAMON Marie 345 rue Charles Peguy 84100 ORANGE Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions doivent être agréées Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AVIGNON 3920001

Aux termes d'un acte SSP en date à APT (84) du 09/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : SARL. **Dénomination sociale** : VALEA. **Siège social** : 18 Chemin de Sencers 84400 APT. **Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, de tous biens immobiliers d'habitation ou professionnel, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt ; la mise en place de toutes garanties et sûretés réelles nécessaires au développement de l'objet social. L'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou non meublée, ou autrement, de tous ces biens et droits immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. **Durée** de la Société : 99 ans. **Capital social** : 20 000 €. **Gérance** : M Ghislain ANDRÉ demeurant 18 Chemin de Sencers 84400 APT. **Immatriculation** de la Société au RCS de AVIGNON. 3920003

Aux termes d'un acte SSP en date du 01.06.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière **Dénomination sociale** : **SCI MAS BEAUPRE**

Siège social : 2 AVENUE ALPHONSE DAUDET 84130 LE PONTET **Capital social** : 100 euros (apport en numéraire)

Objet : la propriété, l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur de ces immeubles, l'édification de toutes constructions, aménagements, réparations et transformations de tous locaux et bâtiments. Et plus l'acquisition d'immeuble, la détention d'immeubles ainsi que la vente et l'usufruit ou de la nue propriété d'un de ces immeubles.

Et plus généralement la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente échange ou apport en société.

Gérance : Mme Emma DELMAS dmt 5 impasse Paul Gauguin 84130 Le Pontet

Cession de parts sociales : Toute mutation entre vifs de parts sociales doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Toute opération ayant pour but ou pour résultat le transfert entre toutes personnes existantes physiques ou morales de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants ou descendants doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS d'AVIGNON** 3920034

Aux termes d'un acte SSP en date à AVIGNON du 18/06/2020 a été constituée une **SAS** nommée :

LA CANTINA

Objet : Restaurant Pizzeria, café, et tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur **Capital** : 500 € **Siège social** : 13 AVENUE EISENHOWER, 84000 Avignon **Durée** : 99 ans

Président : M. JABERE MOHSSINE, 87 Avenue Charles de Gaulle, 84130 Pontet **Directeur général** : M. MEHDI MOHSSINE, 87 Avenue Charles de Gaulle, 84130 Pontet

La société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Avignon 3920013

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Paul-René MATHIAN, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 16 juin 2020, de la **Société Civile** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **SCI TML**. **Siège** : PERNES LES FONTAINES (84210), 1454 route de Saint Didier. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, et notamment de biens immobiliers à MARSEILLE (4ème), Avenue Saint Barnabé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question (...). **Capital** : 800.00 euros, au moyen d'apports en numéraire. **Gérants** : Monsieur Laurent DESBORDES et Madame Laetitia DESBORDES, demeurant à PERNES LES FONTAINES (84210) 1454 route de Saint Didier. **Transmission des parts** : les statuts contiennent une clause d'agrément. La société sera **immatriculée** au Registre de Commerce et des sociétés d'AVIGNON.

Pour avis et mention, Maître Paul-René MATHIAN 3920015

Suivant ASSP du 08/06/2020, il a été constitué une **SCI** suivante : **Dénomination** : **LA CABANEL**. **Siège social** : 13 rue Paul Manivet 84000 Avignon. **Objet** : la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme, de terrain (s) et/ou d'immeubles(s)/ **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 000 €. **Gérant** : M. Mathieu CHARDAIN, demeurant 950 Chemin de la Roquette 84140 Avignon. **Transmission des parts** : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément unanime des associés. **Immatriculation** au RCS d'Avignon.

La gérance 3920020

Suivant ASSP du 16/06/2020, il a été constitué la Société par Actions simplifiée unipersonnelle suivante : **Dénomination** : **CHEZ JACKS**. **Siège** : 2 place Alexandre Farnese 84000 Avignon. **Capital** : 1 000 €. **Objet** : exploitation de lieux de spectacle et de loisirs. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. QUENNET Bruno demeurant 36 Bd de la Fédération 13004 MARSEILLE nommé pour une durée illimitée. Les statuts contiennent une clause de droit de vote et de cession d'actions. **Immatriculation** : RCS d'AVIGNON

Pour avis 3920024

SO-(PHI), SASU au capital d'1 €. **Objet** : la rédaction, la correction, l'édition et la formation dans ces domaines. **Durée** : 99 ans. **Siège** : 143 Av. de Tarascon 84000 AVIGNON. **Président** : Sophie PONCIN même adresse. **Immatriculation** : RCS Avignon. 3920006

Suivant ASSP du 15/04/2020 il a été constituée la société suivante : **Dénomination** : CHRYS. **Forme** : Société Civile Immobilière. **Siège** : 681b Route de Roquefranche 84360 LAURIS. **Objet** : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers notamment l'immeuble sis Quartier La Valette 84160 PUYVERT et toutes opérations financières... **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 000 €. **Gérants** : M. Sidney IGHIT demeurant au siège social et M. Bernard BANA demeurant 17 Chemin de la Baronne 84360 Puget. **Transmission des parts** : les parts sont librement cessibles. **Immatriculation** : RCS d'Avignon. La gérance. 3920025

Suivant acte SSP en date à LOURMARIN du 08/06/2020 il a été constituée une **Société par actions simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **BR7**. **Objet** : acquisition, gestion, et cession de toutes valeurs mobilières, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières et leur gestion. **Siège** : LOURMARIN (84160) 35 route de Cucuron. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **Capital** : 100€ en numéraire. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sous réserve de justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être transmises qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant en matière extraordinaire. **Président** : Bruno RITORTO - 35 route de Cucuron 84160 LOURMARIN. La société sera immatriculée au **RCS d'Avignon**. 3920026

Par acte SSP du 05/06/2020 il a été constituée une **SASU** : **Dénomination** : **UMUT GRILL** - **Objet social** : Restauration traditionnelle, traiteur, bar et café sans ventes d'alcool - **Siège social** : 25 Rue de la Mule du Pape 84130 LE PONTET - **Capital** : 1 000 € - **Durée** : 99 ans - **Président** : Monsieur KOCAMAN Samet demeurant Rés. Emile Zola, 1 Etage Gauche 11, Allée des Fauvettes 84130 LE PONTET - **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix - Clause d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires - **Immatriculation** au RCS d'Avignon. 3920004

MODIFICATION

SEB 4X4

SAS au capital de 15.000 € **Siège** : 1 LE GRAND PORTAIL 84570 VILLES SUR AUZON 831095385 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 02/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 83, route de Carpentras 84570 VILLES SUR AUZON. Mention au RCS de AVIGNON. 3920030

Aux termes du procès verbal de l'AGE en date du 18.05.2020 de la société **ANNIS**, SCI au capital de 1 524.49 euros sis 301 chemin des contrebandiers 84450 Jonquerettes RCS AVIGNON 379 749 187, il a été décidé :
- de transférer le siège social au 699 route de la Juste 84210 Althen les Paluds
L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AVIGNON 3920035

SYNEDIA

SASU au capital de 1.000 € **97 Chemin Noir** **84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon** **829201797 RCS Avignon**

Aux termes de l'AGE en date du 30/05/2020, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. 3920002

L'Algo de Paulo

SAS au capital de 1.000 € **Siège social** : 1035 route de Fontaine de Vaucluse **84800 Isle sur la Sorgue** **881 477 764 RCS AVIGNON**

En date du 6 avril 2020, le président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'une somme de 176,49 € en numéraire, décidée par l'AGE du 12/03/2020. Le capital est ainsi porté à 1.176,49 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS d'Avignon. 3920008

Aux termes du PV en date du 06.03.2020 de la **SCEA DOMAINE JULIETTE AVRIL** au capital de 373 500.09 euros sis 8 avenue Louis Pasteur 84230 CHATEAUNEUF DU PAPE, RCS AVIGNON 326 578 739, il a été constaté le décès de la gérante Mme Juliette AVRIL 3920009

CABINET SOGEFYSARL au capital de 335.580 € **Siège** : 1117 Chemin du Lavarin - Bâtiment MC2 - Entrée A2 - 1er étage 84000 AVIGNON512249707 RCS de AVIGNON. Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2020 et d'une décision du gérant du 1er avril 2020, il a décidé de transférer le siège social de CHALON SUR SAONE (71100) 3 Rue Georges Eastman à AVIGNON (84000) 1117 Chemin du Lavarin, Bâtiment MC2, Entrée A2, 1er étage, à compter du 1er avril 2020 et de modifier l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON. **Gérance** : Hervé CORTADE demeurant 183 rue de la République, 84450 JONQUERETTES 3920019

HOMA

SARL au capital de 32 000 € **414 Route de Cavallon** **84660 MAUBEC** **RCS n° 535 164 156 Avignon**

Suivant délibération d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 02/06/2020 M. Michel LECINA demeurant 484 chemin de Rigaulte, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE a été nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Rudy FLAMENT, démissionnaire, dont le nom a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à remplacement.

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Avignon. Pour avis, Le gérant 3920027

Dans l'annonce parue dans notre édition du 09/06/2020 relative au transfert de siège de la SARL **C.E.R.E.S** il y avait lieu de lire : la date d'effet est le 26/05/2020 et non le 01/07/2020 comme indiqué par erreur, 3920021

IMMO AUZON

SCI au capital de 90.000 € **Siège** : 1 LE GRAND PORTAIL 84570 VILLES SUR AUZON 852464742 RCS de AVIGNON

Par décision de l'AGE du 01/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 170, rue de Villeneuve 84570 VILLES SUR AUZON. Mention au RCS de AVIGNON. 3920029

Aux termes de l'AGE du 01/09/2019 de la société **SCI DES LAURIERS**, SCI au capital de 2 000 €, **Siège social** : Immeuble Convergence - ZI de Courtine, 50 Rue Berthy Albrecht 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 503 965 196, il a été décidé de transférer le siège social du Immeuble Convergence - ZI de Courtine, 50 Rue Berthy Albrecht 84000 AVIGNON au 1074 route d'Avignon 84700 SORGUES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au GTC de AVIGNON. Pour avis La Gérance 3920023

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me F. DURET, Notaire à BOLLENE, 468, Avenue Marius Coulon, le 05.06.2020, enregistré à AVIGNON, le 15 juin 2020, Réf 8404P01 2020N01007, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LEA**, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7000 €, dont le siège est à BOLLENE (84500), 26 cour Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 791282460 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

A : La Société dénommée **MANAIS**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à BOLLENE (84500), 29 Cours Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 881707749 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON. Désignation du fonds : fonds de commerce de café, débit de boissons, restauration sis à 26 Cours Jean Jaurès 84500 BOLLENE, lui appartenant, connu sous le nom commercial Café Casino du Puy, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 791282460.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (129.270,00 EUR),
- au matériel pour CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (5.730,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maîtres Pascal DAYRE et Fabien DURET où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire. 3920018

Pour passer vos annonces légales

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2020 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AVIGNON 1, le 04/06/2020, Dossier 2020 00023629, Réf. : 8404P01 2020 A 01894

M. Michel BERNUS et Mme Sylvie MARTINI, son épouse, demeurant ensemble 715 Chemin Camp Reboul 84150 JONQUIERES,

A vendu à :
La société NEXITY LAMY, SAS, au capital de 219 388 000 €, dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 10034 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 487 530 099 RCS PARIS

La Branche d'activité de Fonds de Commerce consistant dans la gestion d'un portefeuille de mandats de gestion locative, concernant des biens ou immeubles situés sur des communes du département du Vaucluse, à l'exclusion de tous droits au bail, de l'enseigne, du nom commercial et de l'activité de transactions immobilières, exploitée au 1 Av. du 8 Mai 84150 JONQUIERES, pour lequel M. Michel BERNUS est immatriculé sous le N° 325 717 676 RCS AVIGNON

Moyennant le prix de 376 000 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2020

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales et seront reçues pour la validité et la correspondance en l'agence NEXITY LAMY 32 Cours Aristide Briand 84100 ORANGE à l'attention de Mme Irène ALVES PINTO (Directrice d'Agence)

Pour Avis
3920010

Etude Maître Nicola

SISMONDINI

Notaire à VEDENE (Vaucluse)
260 Avenue de la Fonderie



Suivant acte reçu par Me Nicola SISMONDINI, Notaire à VEDENE (Vcl) 260 av de la Fonderie, le 4 juin 2020, enregistré au SPFE d'AVIGNON 1 le 9 juin 2020 dossier 2020 00024721 référence 8404P01 2020 N 0099, a été cédé un fonds de commerce par:

M. Jean-Paul François REYNAUD, mécanicien, né à GAP (05000), le 14 mars 1958, et Mme Sylvie Marie-Louise BOROT, sans profession, son épouse, née à AVIGNON (84000) le 18 mai 1959, demeurant à AVIGNON (84140) 1174 rte de St Saturnin MONTFAVET.

A La Sté dénommée GARAGE HUGON, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00€ dont le siège est à BARBENTANE (13570) 4 rue de la Gare identifiée au SIREN n°832883870 et immatriculée au RCS de TARASCON.

Désignation: fonds de commerce de mécanique automobile, électricité, achat vente de véhicules neufs et occasions sis à VEDENE (84270) 370 av de la Libération connu sous le nom commercial "FGM GARAGE" immatriculé au RCS d' AVIGNON, sous le n°394729339.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40.000€, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 29.400€

- au matériel pour 10.600€.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En outre aux termes du même acte il a été transféré le siège de la sté GARAGE HUGON de l'adresse ci-dessus mentionnée à VEDENE (84270) 370 Avenue de la Libération.

3920032

Aux termes d'un acte reçu en date du 16 juin 2020 par Me AUBERT Jean-Gaëtan, notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins

La société CHEZ LEON, SASU au capital de 1 000 euros sis à BEDOIN (84410) avenue Barral des Baux RCS AVIGNON 828 035 550 en liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de Avignon le 05/02/2020 représentée par la SELARL Stéphane SPAGNOLO agissant aux présentes en qualité de mandataire judiciaire de la liquidation judiciaire spécialement autorisé en vertu d'une ordonnance rendue le 27/02/2020 par

M. André BOERI juge commissaire de cette liquidation, a cédé à la société AU DIX VIN, EURL au capital de 5 000 euros sis 846 route de Caromb 84200 CARPENTRAS RCS AVIGNON 882 370 786

un fonds de commerce de commerce de bar à vins restaurant traiteur vente à emporter et à consommer surplace de

plats cuisinés sis à BEDOIN (84410) avenue Barral des Baux connu sous le nom commercial CHEZ LEON

Moyennant le prix de 90 000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 70 000 euros

- au matériel pour 20 000 euros

Le cessionnaire a la propriété du fonds vendu à compter de la date de l'acte et en a la jouissance à compter de cette même date.

Les oppositions seront reçues au siège du mandataire judiciaire SELARL SPAGNOLO 10 Avenue de la Croix Rouge, 84000 Avignon dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

3920036

GERANCE

Aux termes d'un acte ssp en date du 4 juin 2020, la Société RAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 648 200 Euros, dont le siège est à LYON (9ème), 10, rue Jean Marcuit (969 508 563 RCS LYON), a donné - à compter du 8 juin 2020 - en location-gérance au profit de la Société RAS 1140, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège est à LYON (9ème), 10, rue Jean Marcuit (880 268 446 RCS LYON), dans le cadre du contrat de location-gérance de son fonds de commerce d'entreprise de travail temporaire

consenti le 2 juillet 2001 pour une durée initiale de 5 années, prorogée à 3 reprises, expirant désormais le 31 décembre 2020 et renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, l'agence d'entreprise de travail temporaire sise à ORANGE (Vaucluse), 349, avenue du Maréchal Foch.

En conséquence, la Société Locataire-Gérante assurera seule à compter du 8 juin 2020 et sous sa responsabilité exclusive l'exploitation de ladite agence, sauf application des dispositions de l'article L 144-7 du Code de Commerce.

Pour avis
3920022

ENVOI EN POSSESSION

Etude de Maîtres Héléne

SELLIER-DUPONT et Lucie



GRESSARD,

Notaires associés

à AVIGNON (Vaucluse),

2 place Saint Lazare

Avis de saisine de légataire

universel - délai d'opposition

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de

Procédure Civile

Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 octobre 2011, Madame Nicole Lucette Adéline REMY, en son vivant retraitée, demeurant à MORIERES-LES-AVIGNON (84310) place Saint-André Résidence Saint-André, née à BEZU-LA-FORET (27480) le 14 août 1949, veuve de Monsieur André Antonin LIVOLSI, décédée à MORIERES-LES-AVIGNON (84310) le 9 janvier 2018, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucie GRESSARD, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle «Héléne SELLIER-DUPONT et Lucie GRESSARD, notaires associés», titulaire d'un office notarial à AVIGNON (84000) 2 place Saint Lazare, le 2 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine et dont la copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, le 9 juin 2020. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Claire MARLY, notaire à LE PETIT QUEVILLY (76140) 1 rue Anatole France & 18 avenue des Canadiens, référence CRPCEN : : 76118 chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion Le Notaire.
3920005

DISSOLUTION



Jean-Victor MONTAGARD

et Martial RAMOGNINO

300 Avenue Saint Quentin

84110 VAISON LA ROMAINE

Société dénommée LE HAVRE DE

PUYMERAS, Société civile immobilière

au capital de 1524,49 €, dont le siège est

à PUYMERAS (84110), place de la

Mairie, identifiée au SIREN sous le n°

349303933 et immatriculée au RCS de

AVIGNON. Aux termes de l'Assemblée

Générale Extraordinaire en date du 15

mai 2020, les associés ont décidé de la

dissolution anticipée de ladite société à

compter du 15 mai 2020. Monsieur

Jacques DIOUX, demeurant à CANNES

(06400), Alexandra Palace, 81-83 avenue

du Maréchal Juin, a été nommé en qualité

de liquidateur avec les pouvoirs les

plus étendus. Le siège de la liquidation a

été fixé au domicile du liquidateur. La

correspondance doit être envoyée à

l'Office Notarial de Maître Jean-Victor

MONTAGARD, 300 avenue Saint Quentin,

84110 VAISON-LA-ROMAINE.

Pour avis, Le liquidateur.

3920012

Société BLOWYOURMIND

PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 8 000 euros

Siège social : 69, rue bonnetterie

84000 AVIGNON

RCS AVIGNON 802 431 775

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 juin 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02 juin 2020 et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Pascal RUIZ demeurant 69 Rue de la Bonnetterie à AVIGNON (84000) a été nommé en qualité de liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés.

Le siège de la liquidation est fixé 69 Rue de la Bonnetterie à AVIGNON (84000), au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS

d'AVIGNON.

POUR AVIS ET MENTION

3920017

UPCOOK SARL au capital de 1 000 €.

Siège social 235 avenue de Saint

Antoine 84800 Isle sur la Sorgue. RCS

Avignon 833 485 428

L'AGE du 18/06/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, la nomination en qualité de liquidateur de M GEMO Mathieu demeurant 34 rue de Paris à Bailly Romainvilliers et de fixer le siège de la liquidation au siège social.

Mention sera faite auprès du greffe d'Avignon. Pour avis. Le Liquidateur.

3920028

SOLEIL TP

S.A.S.U. au capital de 2 000 euros

Siège social : Chemin du Soleil -

Qrt les Nourrats - 84400 GARGAS

R.C.S. Avignon : 512 237 009

L'AGE du 19/06/2020 réunie à 14 heures a décidé la dissolution anticipée de la S.A.S.U. « SOLEIL TP » à compter du 19/06/2020, et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur SOLER Antoine demeurant 37 Chemin du Soleil - Qrt des Nourrats 84400 GARGAS a été nommé liquidateur, le siège de liquidation est fixé chez le liquidateur, c'est à cette adresse que la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation doivent être envoyés.

Mention au RCS AVIGNON

3920033

AVIS ADMINISTRATIF

Ville de Barbentane

Département des Bouches-du-Rhône - Avis au public

Le public est informé que par délibérations n° 002-2020, 003-2020 et 004-2020 en date du 25.02.2020, le conseil municipal de Barbentane a approuvé le projet de PLU, a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU délimitées et annexées au PLU et a décidé de réviser le PLU selon les objectifs et les modalités définies. Ces délibérations ont été transmises au contrôle de légalité le 12.06.20, elles sont affichées en Mairie à compter du 17.06.2020 pour un mois conformément aux articles R123-21, R124-24 et R124-25 du code de l'urbanisme. Ces délibérations ainsi que les documents et annexes s'y rapportant sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture, de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17heures ainsi que sur le site internet de la ville barbentane.fr dans la rubrique « enquêtes publiques ».

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



VILLE D'ORANGE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE D'ORANGE

M. Jacques BOMPARD - Maire

place Georges Clémenceau

BP 187

84106 ORANGE CEDEX

Tél : 04 90 51 41 41

mél : correspondre@aws-france.com

web : https://www.ville-orange.fr/

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : 2020-MPA-17 ELABORATION ET MISE EN OEU-

VRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER (S.D.I) DE LA VILLE D'ORANGE

Référence acheteur : 2020-MPA-17/BO

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRL06

Lieu d'exécution : Orange 84100 ORANGE

Durée : 72 mois.

Description : Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.

Classification CPV :

Principale : 79311000 - Services d'études

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Options : oui

- Option 1 : Ré-intervention en année N + 3 pour mise à jour complète de la base de données, mise à jour et réorientation éventuelle du SDI suivant les événements contextuels

- Option 2 : Ré-intervention en année N + 3 pour contrôle et mise à jour partielle de la base de données, sur un échantillon de 20% du patrimoine. Analyse de la tenue à jour des données réalisées par la Ville et éventuelles propositions correctives. Mise à jour et réorientation éventuelle du SDI suivant les événements contextuels

- Option 3 : Ré-intervention en années N+1, N+2 et N+3 pour mise à jour complète de la base de données, mise à jour et réorientation éventuelle du SDI suivant les événements contextuels

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance.

Financement : Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix révisibles annuellement. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique : groupement conjoint avec mandataire solidaire

Conditions particulières d'exécution :

Possibilité pour les candidats de proposer une durée prévisionnelle sans dépasser la durée prévisionnelle maximum ci-dessus. Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service. La durée du marché est une durée prévisionnelle.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; L'attestation d'assurance civile en cours de validité; Un extrait de Kbis;

Marché réservé : NON

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique de l'offre

70% Prix

Remise des offres : 01/09/20 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mél : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 15/06/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agyssoft.marches-publics.info

3920007




**AVIS DE MARCHÉ
TRAVAUX**

Pouvoir adjudicateur : Mistral Habitat (84)
Régis PEREZ
84005 Avignon cedex
Tel : . Fax : . E-mail : achats.publics@mistral-habitat.fr
Adresse internet :
Objet du marché : Travaux d'électricité dans les logements du patrimoine de Mistral habitat

Caractéristiques
Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.
Lots
LOT N° 1 :
Description succincte
Avignon Résidence "Les Chants Palustres"
Avignon Résidence "Rte de Montfavet"
Monteux Résidence "Les Muriers"
LOT N° 2 :
Description succincte
Aubignan Résidence "La Garenne 1 & 2"
Avignon Résidence "Le Pré aux Ormeaux"
Entraigues Résidence "Le Plan 2"
LOT N° 3 :
Description succincte
Carpentras Résidence "Eléphant"(TF)
Carpentras Résidence "Eléphant" (TO 1)
Carpentras Résidence "Eléphant" (TO 2)
Modalités d'attribution
-Les variantes sont : interdites
-Délai global de paiement conforme à la législation en vigueur : 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalents
-Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les candidats devront obligatoirement joindre les justificatifs suivants :
1. La lettre de candidature (DC1) dûment complétée,
2. La déclaration du candidat (DC2) dûment remplie, ou
DUME (Document Unique de Marché Européen) qui a vocation à se substituer au DC1 et DC2,

3. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire,
4. Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles (ou DC2),
5. Tout document permettant d'apprécier les moyens généraux humains et techniques de l'entreprise. Les moyens humains devront détailler le pourcentage de prestations sous-traitées et le pourcentage confié à des intérimaires sur les 12 derniers mois,
6. L'attestation d'assurance RC professionnelle, en cours de validité,
Les candidats sont invités à remettre leur attestation décennale en cours de validité sans toutefois que ce document soit obligatoire lors du dépôt de la candidature.
7. Le certificat QUALIBAT ou certificats de capacités (obligatoirement signés par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage) ou au moins 3 références de travaux attestant de la compétence à réaliser les travaux pour lesquels l'entreprise se porte candidate, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage,
8. Les références de travaux exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant le lieu, la date de livraison, le montant du lot, le nom du maître d'œuvre, le nom du maître d'ouvrage, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage, ou
Expérience démontrée par tous moyens à la convenance du candidat (CV des encadrants et des ouvriers, attestations de formation, etc...),
9. Attestation de compétence amiante sous-section 4,

Critères de sélection
•Prix : comptant pour 50% dans la note
•Valeur technique : comptant pour 30 % dans la note
•Délai : comptant pour 20% dans la note
Date limite
Date de clôture : Vendredi 10 juillet 2020 - 12:00
Autres informations
Informations techniques - Service Entretien et Maintenance- M. Frédéric ROCHE 06.37.57.68.81 - courriel : froche@mistral-habitat.fr
Informations administratives - Service Achats Publics 04 90 14 72 77 - courriel : achats.publics@mistral-habitat.fr
** Les demandes de renseignements complémentaires s'effectuent par le biais du profil acheteur de MISTRAL habitat sur www.marches-secures.fr
Ces dernières doivent parvenir 06 jours au moins avant la date limite de remise des offres.
Remise des offres UNIQUEMENT par voie électronique sur le profil acheteur : www.marches-secures.fr L'accès aux documents de la consultation est gratuit
La signature électronique n'est pas obligatoire .
Date d'envoi du présent avis : 16 JUIN 2020
3920016


**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Travaux**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / DE L'ENTITE ADJUDICATRICE
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King - 84054 Avignon Cedex 1 - **Type d'organisme :** Société Coopérative d'intérêt collectif d'HLM - **Activité(s) principale(s) :** Logement et développement collectif
OBJET DU MARCHÉ : Réhabilitation de 6 logements collectifs Résidence «Les Terrasses du Théâtre»
Type de Marché de travaux : Exécution - Lieu d'exécution ou de livraison : ORANGE (84100)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
Type de marché : Marché séparé ordinaire - Variantes non autorisées (Cf. R.C.)
Durée du marché ou délai d'exécution : 7 mois (y compris 1 mois de préparation)
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots
Descriptif des lots :
Lot n° 6 : Désamiantage
Lot n° 7/9 : Démolition/Gros œuvre
Lot n° 10 : Charpente Couverture
Lot n° 11 : Etanchéité
Lot n° 12 : Menuiseries extérieures
Lot n° 13 : Menuiseries intérieures
Lot n° 14 : Serrurerie Métallerie
Lot n° 16 : Cloisons Doublage Fx-plafonds
Lot n° 18 : Carrelages Faïences
Lot n° 20 : Peinture/Nettoyage
Lot n° 21 : Traitement de façades
Lot n° 23 : Electricité
Lot n° 25/26 : Plomberie
CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Cautionnement et garanties exigés : Cf. R.C.
Modalités de financement et de paiement : Cf. R.C.
Forme juridique : Groupement conjoint avec mandataire solidaire.
Autres conditions particulières : Prestations supplémentaires ou alternatives définies au cahier des charges
Langue à utiliser dans l'offre / candidature : Français - **Unité monétaire utilisée :** l'euro.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique: Cf. R.C.
Capacité économique et financière: Cf. R.C.
Capacité technique: Cf. R.C.
CRITERES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération -
Valeur technique : 60% - Prix des prestations : 40%
PROCEDURES et DELAIS
Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 20/07/2020 à 11H00
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

RENSEIGNEMENTS et ADRESSES COMPLEMENTAIRES
Numéro de référence de l'affaire:0246A1-TX2020/1
Renseignements d'ordre administratif : Mme Patricia ANGELIER - GRAND DELTA HABITAT - 3, rue Martin Luther King 84054 Avignon Cedex 1 - Tél : +33 490272219 - Email : patricia.angelier@granddelta.fr

Renseignements d'ordre technique : E2MO - 23 bis, rue Jean-Jacques Rousseau - 30390 ARAMON - Tél : +33 677101722 Email : e2mo@orange.fr
Conditions d'obtention du DCE : Téléchargement gratuit sur <http://www.marches-secures.fr>

Remise des offres : Transmission par voie électronique via le site <http://www.marches-secures.fr>
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal grande instance d'Avignon - Palais de Justice 2, boulevard Limbert - 84078 Avignon Tél. 04.32.74.74.00 Fax. 04.32.74.75.20

Introduction des recours : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité
3920031

APPEL D'OFFRES

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES**

Organisme acheteur : Mistral Habitat (84)
Correspondant : Régis PEREZ , 38 boulevard Saint-Michel CS 10065, 84005 Avignon cedex, FRANCE.

Courriel : achats.publics@mistral-habitat.fr URL : <http://www.mistral-habitat.fr> Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Objet du marché : MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU PATRIMOINE ET DES DIVERS LOCAUX DE MISTRAL HABITAT

Type de marché : Services
Classification CPV : 50413200
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.
Durée de validité des offres : 6 mois

Informations sur les lots :
Lot n° 1 : Agence d'AVIGNON, Ouest Agence d'AVIGNON Sud Est, Agence de CAVAILLON MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU PATRIMOINE ET DES DIVERS LOCAUX DE MISTRAL HABITAT Informations complémentaires : Part unitaire : sans minimum annuel
Maximum annuel : 200 000 € HT

Lot n° 2 : Agence d'ORANGE - Agence LE PONTET - Agence de CARPENTRAS MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU PATRIMOINE ET DES DIVERS LOCAUX DE MISTRAL HABITAT Informations complémentaires : Part unitaire : sans minimum annuel
Maximum annuel : 200 000 € HT

Conditions de participation
Situation propre des opérateurs économiques : Obligation d'Astreinte pour tous les lots. Marché mixte, une part forfaitaire selon DPGF et une part unitaire selon BPU.
Conditions propres aux marchés de service : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Type de procédure : Procédure ouverte
Renseignements complémentaires : Informations administratives : service marchés tel : 04 90 14 72 77 Informations techniques - Direction des Territoires - Service Entretien et Maintenance M. Frédéric ROCHE- 04 90 14 72 23 ou 06 37 57 68 81 - courriel : froche@mistral-habitat.fr Les variantes sont : interdites L'accès aux documents de la consultation est gratuit. La signature électronique est obligatoire. *** Les demandes de renseignements complémentaires s'effectuent par écrit sur le profil acheteur de l'Office ou par mail. Ces dernières doivent parvenir 06 jours au moins avant la date limite de remise des offres. ***

Date limite de réception des offres : Jeudi 16 juillet 2020 - 12:00
Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.
Avais de marché JOUE n° : 2020-163500 (envoyé le 12 juin 2020)
3920011


Offre d'abonnement

le cino
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

L'hebdomadaire l'écho du mardi vous apporte chaque semaine l'information locale la plus complète sur :

- les projets d'aménagements publics et privés
- l'actualité des entreprises et des commerces
- la vie politique locale
- le suivi des organismes socioprofessionnels
- la programmation culturelle de Provence
- l'information des professions juridiques

Chaque semaine,
retrouvez toute
l'actualité économique
de votre territoire



Je m'abonne à l'écho du mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

(abonnement pour un an - 52 numéros)
Renvoyer ce bon avec votre règlement à l'adresse suivante :
Les Petites Affiches de Vaucluse - 42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090
84006 Avignon cedex 1
☐ 65€ version papier + numérique + 1 hors-série

Je règle :
 Par chèque à l'ordre de LPAV
 Par carte bleue Numéro _____
Expire fin ____/____/____ Important : 3 derniers n° au dos _____

Nom
Société.....
Adresse.....
Tel.....
e-mail.....


OTHMAN
Serveur confirmé

- ➔ + de 6 ans d'expérience
- ➔ Autonome, sérieux, dynamique
- ➔ Autonome sur l'accueil, la prise de commande et l'encaissement des clients
- ➔ Service assiette, plateau et torpilleur

Sbc
expert en recrutement intérim & CDI
Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbc-interim.fr
04.90.14.33.23


AURÉLIEN
Cuisinier confirmé

- ➔ 10 ans d'expérience
- ➔ Autonome poste chaud et froid en traiteur et en collectivité
- ➔ Normes HACCP
- ➔ Suivi de la chaîne du froid et de la chaîne du chaud
- ➔ Dynamique, autonome et sérieux

Sbc
expert en recrutement intérim & CDI



VOUS NOUS AVEZ MANQUE ...

Réouverture de votre Cinéma CapitoLe Studios
34 films en reprise et nouveauté à compter du 22 juin



Offres exceptionnelles à partir de 5€
Plus d'informations sur notre site www.capitolestudios.com

